BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3904 du Mardi 6 Août 2019 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Dr KITSORO FIRMIN C. KINZOUNZA, ÉCONOMISTE

«Il faut des mesures à fort impact socioéconomique et financier pour garantir le succès de la mise en œuvre du Programme»

(P.11)

VIE DES PARTIS

L'accord avec le FMI en débat au sein de la majorité

(P.3)

Le RDD appelle au rassemblement de l'opposition

(P.3)

DISPARITION

Décès en France du chanteur Fernand Mabala «Grand moumba-founeur»

(P.13)

ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE

La paroisse Saint Paul de Madibou a célébré le 55e anniversaire de sa fondation

L'archevêque de Brazzaville, le vicaire général de Kinkala et le curé de Madibou posant avec les autres concélébrants (P.8)

Editorial

Un 15 août en paix

Banque des Etats de l'Afrique Centrale
Secrétariat Général
Direction de l'Organisation et des Projets

THE WORLD BANK
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS FINANCIERES REGIONALES DE LA CEMAC / P161368

Unité de Gestion des Reformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF)

Services Centraux de la BEAC
Avenue Monseigneur Vogt, Boîte Postale 1917 – Yaoundé – République du Cameroun
Tél. (237) 222 23 40 30/60 Fax : (237)2 22 23 33 29

Commission de Passation des Marchés – Composante COBAC du Projet

Institution: Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) - Yaoundé - Cameroun
Nom du projet: Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC – P161368
Don IDA n°: D3030
Titre des services :

Services de consultants pour l'évaluation du projet SPECTRA (Système intégré de production, d'exploitation, de contrôle et de traitement réglementaires des données des assujettis) de la COBAC en vue de son opitimisation.
Bénéficiaire: Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
N° 018/BEAC-COBAC/UGRIF/2019-MI

1.La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)a sollicité un crédit et un don de l'Association de Développement International (IDA) pour financer le Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC et a l'intention d'utiliser une partie du don pour effectuer des paiements au titre du contrat de Services de Consultants pour l'évaluation du système d'information de la COBAC «SPECTRA», en vue de son optimisation.

2.Mission de consultants:
La mission consiste à appuyer la COBAC dans sa démarche d'optimisation des outils de supervision opérationnels avec prise en compte et intégration des nouveaux besoins, ainsi que l'exploitation optimale de son infrastructure matérielle attenante. A cet égard, le Consultant doit s'assurer de la cohérence entre le nouvel environnement informatique et l'ensemble des besoins de supervision, ainsi que sa conformité avec les nouveaux standards technologiques et sécuritaires. Pour ce faire, il doit s'appuyer notamment sur le DAO - spécifications techniques et fonctionnelles relatif au marché N°26/BEAC-COBAC/PRCIRC/UGRIF/2014f «Fourniture et mise en place d'un système intégré de Production pour la COBAC» suscité pour revisiter :
a) les spécifications applicatives des modules ci-après: (i) les paramètres transversaux qui décrivent l'ensemble des informations utilisées par tout le système applicatif ; (ii) le contrôle sur pièces; le contrôle sur place ; (iv) l'auto-évaluation et évaluation de la mise œuvre des règlements; et (v) les fonctionnalités relatives au fonctionnement optimal du FOGADAC);
b) l'architecture technique de la solution: multiplateforme, modulaire et orienté SOA. Il en est de même des spécifications des matériels (serveurs, technologie, etc.) utilisées et des logiciels de base utilisés (bases de données, outils de développements et de production des états) en indiquant si l'intégration de SESAME dans SPECTRA peut poser des problèmes techniques et fonctionnels et si l'architecture actuelle est adaptée pour son implémentation, ainsi que les développements subséquents qui sont envisagés, notamment les systèmes de cotation et d'alerte précoce ;
c) les spécifications des réseaux et des systèmes de communication, afin de garantir la sécurité, l'intégralité des données et la fiabilité des échanges ainsi que la disponibilité des données 7j/7, 24h/24 en tout point.
Par conséquent, les tâches spécifiques à réaliser par le consultant sont les suivantes:
a) vérifier les erreurs de développement (bugs) ou de configuration et leur description par un test de toutes les fonctionnalités des modules de la plateforme SPECTRA ;
b) procéder à un diagnostic complet des systèmes d'information du Secrétariat Général de la COBAC, afin de mettre en lumière les problèmes liés à la qualité de l'architecture actuelle de SPECTRA comme les doublons en termes de bases de données ou de transferts de données d'un système à un autre (faits parfois manuellement);
c) auditer les performances et orienter des sondes de métrologie vers les serveurs (utilisation CPU/RAM/réseau/disque, qu'ils soient sous Windows ou Unix/Linux) et les applicatifs (serveur d'application, base de données Oracle, application, etc.) et de opposer des recommandations ;
d)Evaluer le réseau: (i) vérifier l'interconnexion entre les serveurs et les «clients» ; (ii) mesurer les temps de réponse effectifs (trames) et ressentis (utilisateur) ; (iii) analyser le réseau existant et émettre des recommandations; et (iv) évaluer le niveau performance et de disponibilité de l'infrastructure, et de déterminer quelles améliorations peuvent être mises en œuvre afin de la renforcer ;
e) Evaluer le niveau de sécurité par l'analyse de l'existant (audit de l'infrastructure physique., audit du système, audit du réseau et de l'organisation); la réalisation des tests d'intrusion et des tests de vulnérabilité ; et l'élaboration des recommandations et un plan d'action pour corriger les vulnérabilités et réduire les risques.
La durée de la mission pour la phase étude, objet de la présente consultation, est estimée à (3) mois et la date prévue pour le démarrage est pour le début du mois de septembre 2019.
Les termes de référence (TDR) qui donnent les détails de la mission du consultant peuvent être consultés sur le site web de la BEAC et de la COBAC aux adresses: www.beac.int et www.cobac.int.

3.L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF), représentant le Secrétariat Général de la COBAC, invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et pertinentes pour l'exécution des services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.). Le Consultant ayant au moins dix années d'expérience dans le domaine des SI doit disposer d'expérience professionnelle avérée des systèmes d'information en général et ceux des institutions financières en particulier. Il doit avoir une parfaite connaissance des progiciels bancaires de gestion intégrée (ERP) et de l'audit informatique de plateformes à gros volume de données; avoir réalisé des missions dans le domaine de l'implémentation d'applications similaire et accompagnement ; une connaissance des métiers de supervision bancaire ; la connaissance de la CEMAC sera un atout. Les experts clés ne seront pas évalués lors de la présélection.
4.Il est à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.16 et 3.17 du «Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (le Règlement)» de juillet 2016, révisé en novembre 2017, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
5.Les candidats peuvent s'associer avec d'autres consultants pour renforcer leurs compétences respectives, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les partenaires de la coentreprise sont conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont retenus.
Un consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualification de Consultant telle que décrite dans le «Règlement».
De plus amples informations peuvent être obtenues tous les jours ouvrables à l'adresse mentionnée ci-dessous, de 09 heures à 14 heures (heure locale).
6. Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, doivent être déposées à l'adresse mentionée ci-dessous ou envoyées par courrier électronique au plus tard le 16 août 2019.

Secrétariat Général de la Commission
Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)
Immeuble BEAC, sis à l'avenue Jean Paul II, B.P.: 80, Libreville,
République Gabonaise
Tél.: (+241) 01 74 45 47
A l'attention de Monsieur le Secrétaire Général de la COBAC,
Représenté par la Direction de la Réglementation, des Etudes
Générales et des Relations Internationales (DREGRI).

beninga@beac.int et bem@beac.int avec copie à adoum@beac.int

Yaoundé, le 26 juillet 2019.

Le Coordonnateur du Projet.

VIE DES PARTIS

L'accord avec le FMI en débat au sein de la majorité

Après les parlementaires, le Premier ministre Clément Mouamba était face à la majorité présidentielle dans toute sa diversité le 1er août 2019 au siège communal du Parti congolais du travail (PCT), à Mpila. Pour expliquer l'accord sur la facilité élargie de crédit signé avec le Fonds monétaire international (FMI) qui suscite autant d'interrogations que d'espoirs au sein de l'opinion nationale. La séance était présidée par Pierre Ngolo, président par intérim de la majorité présidentielle.

Les membres du gouvernement

Ils étaient tous là, les leaders des partis politiques membres de la majorité présidentielle: les parlementaires, cadres et militants pour échanger avec le Gouvernement sur l'accord signé avec le FMI. *«Il est question pour nous d'avoir la bonne information, afin de nous mobiliser sur le terrain pour sensibiliser les populations»*, a dit Pierre Ngolo.

Le Premier ministre Clément Mouamba a conduit la délégation gouvernementale. Les échanges sereins et directs, se sont déroulés dans un climat fraternel, mais très loin des micros et des caméras. Les journalistes ont en effet été sommés de libérer la salle et la sonorisation a été coupée à l'extérieur, comme pour dire, *«vous ne devez pas tout entendre»*.

Seul le mot liminaire du Premier ministre était autorisé à être enregistré. Les débats se sont tenus à huis clos. Le chef du Gouvernement a expliqué l'importance de cet accord, le communiqué et les relevés des administrateurs du Conseil d'administrateurs du FMI. *«Ils ont pris acte de la stratégie de réduction de la dette pour restaurer sa viabilité et ont appelé à davantage de transparence à cet égard»*, a-t-il indiqué.

Nombreux des administrateurs, a-t-il poursuivi, *«se sont dits préoccupés par la portée limitée de l'accord de réduction de la dette annoncée récemment. Ils ont souligné que les futures modalités de réduction de la dette devraient contribuer à garantir sa viabilité. Tous ont pris note des efforts déployés par les autorités pour restructurer la dette commerciale, extérieure et intérieure. Ils nous ont exhortés à finaliser les discussions sur la restructuration de la dette avec les partenaires commerciaux avant la première revue du programme; à éviter de contracter de nouvelles dettes non concessionnelles durant la période du programme; ils ont appelé à la mise en œuvre d'un plan crédible de remboursement des arriérés intérieurs, afin de soutenir la croissance, la confiance et la stabilité financière du secteur privé; la nécessité de renforcer la capacité dans la transparence et la gestion de la dette».*

Les cadres et parlementaires de la majorité

Le Conseil d'administration a aussi salué, a informé Clément Mouamba, les réformes visant à améliorer la gouvernance et la transparence. *«Il a souligné l'importance de rendre opérationnelle la Commission anti-corruption nouvellement créée; de favoriser la transparence dans la gestion des ressources naturelles y compris dans les activités de la SNPC, l'investissement public, le renforcement de l'Etat de droit, la lutte contre le blanchissement des capitaux et le financement du terrorisme».*

Par contre, *«ils ont estimé que les réformes culturelles devraient être axées sur la promotion de la croissance, de la productivité, de la diversification économique ainsi que sur l'amélioration du climat des affaires et du développement humain».*

«Ils ont par ailleurs reconnu que le programme du Congo était soutenu par la mise en œuvre des politiques et réformes engagées par les institutions régionales. L'approbation par le Conseil d'administration du FMI du programme du Congo est un pas en avant décisif vers le renforcement des bases de l'économie nationale. L'accord obtenu n'est pas une panacée, il ne suppose nullement ni la fin de la crise, ni la fin des sacrifices pour l'Etat ou le peuple», a déclaré Clément Mouamba.

A l'évidence, *«cet accord est avant tout un catalyseur pour la confiance des bailleurs de fonds pour notre pays et les investisseurs. Le Gouvernement est totalement engagé pour la réussite de ce programme»,* a-t-il rassuré.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Le RDD appelle au rassemblement de l'opposition

Dans un document signé de son vice-président Jean Jacques Serge Yhombi Opango, le Rassemblement pour la démocratie et le développement (RDD) a lancé un appel à l'union de tous les partis de l'opposition congolaise, toutes coalitions confondues, «pour faire gagner le Congo en 2021».

Jean Jacques Serge Yhombi Opango

Pour Jean Jacques Serge Yhombi, *«le Congo est un pays sinistré par la mal gouvernance politique, économique sociale et par l'institutionnalisation des valeurs contraires au progrès donc au développement tous azimuts de celui-ci».*

Le Congo ne mérite nullement ce traitement *«macabre»*, soutient-il! C'est la raison pour laquelle le *«Rassemblement pour la démocratie et le développement (RDD) dont je suis le vice-président, vient par la présente, lancer un vibrant appel solennel au rassemblement de toute l'opposition congolaise dans sa diversité pour un combat unique. L'alternance politique démocratique en République du Congo en 2021 s'impose»*, a dit Jean Jacques Serge Yhombi.

Le vice-président du RDD détaille les faillites de l'Etat: *«la déliquescence de l'Etat congolais via une gestion cafardeuse, sinistre et inintelligible des recettes publiques, qui depuis trois décennies peine à payer les salaires, les pensions de retraite, les bourses des étudiants et les multiples dettes contractées derrière le dos du peuple en hypothéquant son avenir. Pourtant, le pays a connu une période de croissance inégalée qui a favorisé l'engrangement de recettes publiques excédentaires, mais l'exécution des projets mal calibrés, des questions de mauvaise gouvernance et d'éthique l'ont économiquement et politiquement endeuillées. Nous vivons dans une impasse où plus rien ne fonctionne correctement; l'économie, l'éducation, la santé, le transport, la justice. Aucune politique économique et sociale, aucune stratégie de développement ne peut aboutir tant que le pouvoir actuel et son système s'accroche à la barre du navire Congo. D'ailleurs, l'accord de facilité élargie de crédit signé avec le FMI est une parfaite illustration de cette incompétence».*

Dans ces conditions, *«il faut un changement total pour faire vivre une autre expérience à notre cher pays. Pour cela, le rassemblement de toute l'opposition congolaise s'impose. Nous l'avions déjà vécu dans notre pays. Et nous en sommes capables, la démonstration a été faite en 2016 lors du rassemblement historique de l'opposition contre le changement de la Constitution»*, a-t-il dit.

Jean Jacques Serge Yhomby Opango pense que le pouvoir actuel ne peut plus rien proposer au peuple. *«2021 approche, pendant que le pouvoir est à la manœuvre pour se maintenir ad vitam aeternam, l'opposition est dispersée faisant ainsi le nid de cette tyranie. Les manipulations ont commencé, les pires scénarios sont en train d'être évoqués. Ses troupes se mettent en ordre de bataille pour éviter que le schéma du rassemblement de l'opposition initié en 2016 ne se reproduise».*

La troisième raison de cet appel, selon lui, concerne le manque d'unité au sein de l'opposition pour conquérir le pouvoir. *«En nous unissant, nous montrerons que nous voulons une alliance forte, sincère. Nous pouvons mettre en place un protocole pour le choix du candidat unique de l'opposition congolaise, cela parait complexe, mais nous en avons l'obligation pour sauver ce pays de nous réunir pour changer le débat et l'agenda politique congolais. A nous de lancer cette union solide, inébranlable, grâce à nos convictions communes basées sur la bonne gouvernance électorale pour une vraie alternance politique. Unissons-nous pour réfléchir au contenu d'un projet commun. Capable d'affronter et de battre cette mauvaise gouvernance inadmissible, battre ce pouvoir!»*

Pascal AZAD DOKO

Editorial

Un 15 août en paix

Il semble que le Pool en lambeaux ait entamé son rafistolage. Des infrastructures abîmées pendant les deux années qu'on ne pourrait vraiment qualifier de guerre, sont remises en niveau. Pistes rurales, quelques établissements scolaires et même des paroisses (Saint Jean-Baptiste de Madzia, il y a quelques jours) s'essaient à retrouver le rôle pour lequel ils avaient été érigés. Le relèvement s'amorce, timidement, pour les infrastructures ; il s'amorce aussi, tout aussi timidement, pour les corps et les âmes meurtris.

Il arrivera bien un jour que ce département retrouve son niveau initial de pauvreté, à l'égale de la pauvreté de tous les autres départements du Congo. Qui ont des difficultés à écouler leurs provisions agricoles vers les grands centres urbains. A stabiliser un pouvoir d'achat qui ne s'érode pas à la moindre ornière, à la moindre goutte de pluie, à la moindre inondation. Une pauvreté qui sonne bien comme notre marque de fabrique, dans la valse des chiffres et des données qui nous font riches dans la pauvreté.

Il y a dans cette glissade sûre vers les abysses des mauvais classements de la planète: indice de pauvreté, taux de corruption, espérance de vie, insécurité, alphabétisation, chômage des jeunes, prévalence du Sida, malnutrition etc., une sorte d'appel à nous relever ensemble. Car, si la pauvreté n'est pas l'apanage d'un seul département, alors c'est ensemble que nous devrions regarder vers l'avenir. Tous nos départements affichent autant d'éléphants blancs, d'infrastructures faillites sur pied, d'échecs de nos prodigieuses velléités de développement, de nos municipalisations incomplètes.

Ce 15 août 2019 sera sans doute le premier où nous célébrerons notre fête nationale à l'unisson, parce que riches seulement de notre désir de vivre, de faire réussir nos enfants, de soigner nos paludismes endémiques, du nord au sud, de l'est à l'est d'un Congo unique. C'est un vœu ; c'est une espérance. Elle a les moyens de sa réalisation, maintenant que le FMI nous donne à espérer le retour des investissements.

Mais la paix dans le Pool ne sera effective que si Ntumi y prend aussi sa part, et non pas comme un parangon venant réclamer d'autres avantages ou se glorifier de son bilan de morts. La paix passera par son aveu au peuple des raisons qui l'ont conduit à prendre en otage tout un département, tout un pays; ce qu'il y a gagné et qu'il laissera en héritage à la nation. Ce qu'il en espérait et qu'il peut revendiquer comme gloire et fierté de sa cause, s'il en avait une, à porter sur sa carte de visite.

Albert S. MIANZOUKOUTA

COMMÉMORATION

L'armée chinoise est au service de la paix mondiale

L'armée populaire de libération de Chine (APL) a totalisé 92 ans d'existence, le jeudi 25 juillet 2019. Pour donner une note particulière à l'événement, une cérémonie a été organisée à l'ambassade de la République populaire de Chine à Brazzaville, sous la houlette de Ma Fulin, ambassadeur de ce pays. C'est le ministre de l'Intérieur, Raymond Zéphirin Mboulou, qui a représenté le Gouvernement congolais.

C'est au son et au rythme des hymnes nationaux des deux pays, mais aussi par un film intitulé: ''L'armée populaire de libération de Chine, une force pour la paix mondiale'' retraçant les actions menées par cette armée à l'intérieur et à l'extérieur qu'a démarré la cérémonie des festivités marquant les 92 ans de cette armée fondée en 1927, et qui a remporté de nombreuses batailles.

Dans son allocution, l'ambassadeur Ma Fulin a réitéré l'engagement de l'armée chinoise à continuer d'œuvrer pour la consolidation de la paix sur le continent et à l'échelle mondiale: *«Aujourd'hui, la Chine est repositionnée sur un nouveau point de départ. Pour mieux s'adapter aux changements de l'environnement de la sécurité nationale et de la situation stratégique internationale, elle s'applique à construire une armée du peuple ''fidèle au peuple, capable de gagner et exemplaire dans son comportement'', ayant pour objectif de réaliser, à l'horizon 2035, la modernisation globale de la défense nationale, et de porter l'armée chinoise au premier rang mondial d'ici le milieu de notre siècle».*

Il réaffirmé que l'armée chinoise se conformera au courant de la paix et du développement de son époque, et contribuera activement à la construction d'une communauté de destin pour l'humanité: *«En tant qu'un grand pays qui assume des responsabilités internationales, la Chine honore activement ses engagements par des actions concrètes dans la sauvegarde de la paix mondiale. Depuis 1990, l'armée chinoise a participé aux 24 missions de maintien de la paix avec un effectif total de plus de 40.000 personnes dont 13 ont sacrifié leur vie. A l'heure actuelle, 2500 militaires chinois servent dans sept missions onusiennes, ce qui fait de la Chine le pays qui envoie le plus de casques bleus parmi les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. La Chine est toujours un acteur constructif dans les affaires de paix et de sécurité de l'ONU», a-t-il indiqué.*

Raymond Zéphirin Mboulou et Ma Fulin (au milieu)

Evoquant la coopération militaire entre la Chine et le Congo, le diplomate chinois a souligné: « La coopération militaire et sécuritaire sino-congolaise a fait dans le passé, fait aujourd'hui et fera toujours dans l'avenir partie importante des relations d'amitié et de coopération entre les deux pays. Ces dernières années, les échanges et la coopération entre les deux armées se multiplient avec des fruits abondants».

Le ministre Raymond Zéphirin Mboulou a, pour sa part, loué les bienfaits de cette coopération bilatérale. *«Sur le plan militaire et de la sécurité cette coopération ne fait que croître depuis notre indépendance, et depuis que nous avons établi des relations diplomatiques avec la Chine. Aujourd'hui, la coopération va toujours de l'avant»,* a-t-il soutenu.

A.P MASSAMBA

DÉBAT

Philosophie et politique ne doivent pas se mélanger

«Le philosophe et la politique». Tel est le thème de la causerie-débat organisée à l'espace Médiathèque «Café philo», de l'Institut français du Congo, le samedi 27 juillet 2019. Il était animé par le Dr Dimitri Ovenanga-Koumou, enseignant de philosophie au lycée Thomas Sankara A, à Brazzaville. Le conférencier a démontré que la politique et le philosophe ne peuvent pas cheminer ensemble. *«Ils ont un lien. La politique a besoin de la philosophie, parce qu'elle a besoin du raisonnement et que des gens soient des êtres normaux pour la bonne marche des affaires de la cité».*

Dimitri Ovenanga-Koumou et Roger Mabiala

Le débat a concerné un public composé d'élèves, d'étudiants et de travailleurs. Il a suscité un grand engouement au regard du nombre des questions posées. Le philosophie Dimitri Ovenanga-Koumou a édifié son assistance sur l'écart qui existe entre le philosophe et la politique. *«Le philosophe aide les hommes à se comprendre, du fait qu'il conduit rationnellement ses réflexions. Descartes disait dans le Discours de la méthode: «le bon sens est la chose du monde la mieux partagée». La raison permet de distinguer le vrai du faux, le juste de l'injuste».* La politique, a-t-il dit, *«corrompt la raison qui est pourtant l'instrument de base de la philosophie, selon Kant. En politique, il y a l'obligation de réserve, mais en philosophie, on exige de tout dire. En politique, les choses dites et ne sont pas toutes faites et les choses faites ne sont pas toutes dites. La philosophie est une grandeur et la politique en est une autre. La politique ne peut pas vouloir d'une jeunesse éclairée, car cette dernière est en mesure de critiquer les institutions. La philosophie ne fait qu'aiguiser son esprit critique et son intelligence. C'est pourquoi la politique tue à petit feu la justice. Elle ne cherche secrètement que les intérêts égoïstes, à travers des coups-bas. Avec elle, la morale s'écroule. La politique est dominée par le mensonge, d'ailleurs la sagesse populaire signifie que la politique, c'est le mensonge»*, a dit le conférencier.

Pour lui, en politique lorsqu'on a une vérité qui fâche, *«il faut la cacher et souffrir avec. Le philosophe ne clame que la vérité. Le philosophe est moralisateur par excellence. A ce titre, la logique politique est contraire à la logique philosophique».*

Le conférencier a conclu en disant que c'est la politique qui a besoin de la philosophie et non l'inverse. *«La politique en soi n'est pas mauvaise, mais les hommes qui la pratiquent sont problématiques, en Afrique comme en Occident».*

Philippe BANZ

DROITS HUMAINS

L'ACAT Congo veut plus de prise de conscience sur la torture

La participation de la République du Congo au 3e cycle de l'examen périodique universel: bilan et perspective». Tel est le thème de la Journée de réflexion organisée le 1er août 2019 au Centre d'information des Nations Unies (UNIC), par l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), antenne Congo, en partenariat avec la Fé-

(Suite en page 5)

Banque des Etats de l'Afrique Centrale
Commission Générale n°02 de passation des marchés

Appel d'offres régional ouvert n°73/BEAC/SG-DPMG/AORO/ Tvx/2019 pour les travaux, en lots indépendants, de rénovation et de réhabilitation d'une résidence à Yaoundé

Dans le cadre de son programme immobilier, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage la réhabilitation de son patrimoine, notamment la rénovation tout corps d'état d'une villa située au quartier Lac, à Yaoundé.

Les travaux, en trois lots indépendants, sont détaillés ainsi qu'il suit:

Lot 1: Gros œuvre - Etanchéité - Revêtements - VRD
* Etudes d'exécution et installation de chantier;
* Démolitions dépose;
* Béton armé - Maçonnerie enduits;
* Etanchéité;
* Revêtements intérieurs;
* Faux plafonds;
* Peinture – vitrerie;
* VRD - Aménagements extérieurs

Lot 2: Menuiseries
* Etudes d'exécution et installation de chantier;
* Menuiserie bois;
* Menuiserie métallique;
* Menuiserie aluminium.

Lot 3: Equipements techniques:
*Etudes d'exécution et installation de chantier;
*Electricité courant fort;
*Electricité courant faible;
*Climatisation ventilation;
* Plomberie sanitaire
* Equipement de piscine.

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règelement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du code des marchés de BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
SERVICES CENTRAUX, 736,
Avenue Monseigneur Vogt
BUREAU D'ORDRE -15e étage - Porte 15.01
B.P.: 1917, Yaoundé - CAMEROUN

La participation au présent appel est conditionnée par le paiement de la somme non-remboursable de deux cent mille (200 000) Francs CFA par lot.

Le dossier d'appel d'offres, rédigé en français, peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessus. Le paiement devra être effectué en espèces aux guichets de la BEAC ou par virement bancaire.

Une visite du site, obligatoire, se tiendra le mercredi 4 septembre 2019, à 10 heures.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie de soumission sous forme de Garantie bancaire à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire de deux millions (2 000 000) F. CFA, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le jeudi 26 septembre 2019 à 12 heures précises. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
SERVICES CENTRAUX, 736,
Avenue Monseigneur Vogt
Direction Générale de l'exploitation. CGAM,
14e étage, Porte 14.12
B.P.: 1917, Yaoundé – CAMEROUN
Fax: (+237) 222 23 33 29
@:cgam.scx@beac.int

Les soumissions seront ouvertes en deux phases. Les plis administratifs et techniques le jeudi 26 septembre 2019 à 13 heures et les plis financiers le jeudi 03 octobre 2019 à 11 heures, aux Services Centraux de la BEAC, à Yaoundé, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés par un document et signé du dirigeant de l'entreprise, qui souhaitent assister aux séances d'ouverture.

Yaoundé le… 2019

Le Président de la Commission.

TOURISME

Un bureau d'information touristique à l'aéroport de Pointe-Noire

En séjour de travail dans les départements de Pointe-Noire et du Kouilou, du 2 au 3 août 2019, Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre du Tourisme et de l'environnement, a inauguré les bureaux d'information touristique installés à l'aéroport Antonio Agostino Neto. Elle a par ailleurs visité le champ pétrolier du groupe AOGC, implantée à la Pointe indienne, à la suite d'un sinistre sur l'un de ses pipelines, entraînant une pollution. *«Vous n'avez jamais fait l'étude de l'impact environnemental et social et l'audit environnemental qui devraient vous permettre de savoir quels ont été les dégâts causés»*, a reproché la ministre qui a donné six mois à l'entreprise AOGC E&P pour lui fournir un plan de gestion environnementale et sociale et les résultats des prélèvements des laboratoires.

Après l'inauguration du bureau d'information touristique (en arrière-plan)

Le projet d'établissement d'un bureau d'information touristique s'inscrit dans le cadre du programme d'amélioration de l'accueil et des renseignements touristiques enclenché par la ministre du Tourisme. Les ouvrages réalisés par l'entreprise «SMPME» sur financement du Fonds de développement touristique pour un coût de 25.321.227 FCFA, sont constitués d'une structure légère, conçue sur la base des matériaux modernes, principalement en bois local. Ils comportent deux guichets installés chacun aux rez-de chaussées (arrivée et départ) de l'aérogare.

La superficie totale des BIT est de 26m2, soit 13 m2 par guichet. *«Ce point d'information touristique est un maillon essentiel dans la chaîne d'accueil, d'information et d'accompagnement des passagers. Il sera, à n'en point douter, celui dédié à la promotion des richesses de notre patrimoine naturel mais aussi à la valorisation des professionnels du tourisme à savoir: les agences de voyage, transporteurs, structures hôtelières, restaurants et de façon générale, tous ceux qui proposent des activités propres à la découverte et la détente. Il s'agit d'une vraie valeur ajoutée qui va favoriser des synergies entre tous les acteurs et au final soutenir l'emploi dans le tourisme»*, a expliqué le représentant de l'AERCO.

Pour Jean-Claude Etoubankoundou, secrétaire général de la préfecture de Pointe-Noire, son département, à travers ses populations et ses autorités, s'honorent des innovations d'existence pérenne de ces bureaux d'information touristique. *«Votre ferme volonté de promouvoir le secteur touristique dans notre pays, couplée à votre engagement personnel, pourront à coup sûr, contribuer à impulser l'émergence du secteur du tourisme au Congo, à travers les actions que vous n'avez eu de cesse de mener dans le cadre de l'implantation des BIT dans nos aéroports, ports et autres sites stratégiques»*, a-t-il dit, en s'adressant à Mme la ministre.

Arlette Soudan-Nonault tance les pollueurs

Le champ pétrolier du groupe AOGC, implanté à la Pointe indienne, dans le département du Kouilou, a constitué la deuxième étape de la visite de travail d'Arlette Soudan-Nonault. *«Ce qui m'emmène ici, c'est le constat qui a été fait par les uns et les autres qui relevait bien la pollution due à la rupture d'un pipeline qui s'est déversé dans le marécage et pollue la rivière Matali»*, a dit la ministre qui a rappelé la loi de 1991 qui définit les conditions de protection de l'environnement dans le pays.

Pendant la visite du site

Mme Arlette Soudan-Nonault a reproché au directeur général du Groupe AOGC, de ne pas posséder le schéma d'implantation de tous les pipelines qui partent du champ pétrolier de l'entreprise à la CORAF. *«Vous n'avez jamais fait l'étude de l'impact environnemental et social et l'audit environnemental qui devraient vous permettre de savoir quels ont été les dégâts causés. Pour avoir une approche, il aurait fallu avoir un document que beaucoup d'entreprises ignorent au Congo. Il s'agit du plan de gestion environnementale et sociale. Vous ne pouvez pas aller à la restauration sans ce plan qui indique les procédures pour éviter les accidents, comment les anticiper et comment en cas d'accident, résoudre le problème. Je n'ai pas vu non plus dans le dossier, les résultats des prélèvements d'eau des laboratoires. Vous avez mis la charrue avant les bœufs. On ne sait pas quel a été le niveau de pollution des sols, de l'eau, de l'air et sur les plantes. Vous me voyez très embêtée de ce manque de professionnalisme»*, a-t-elle dit.

Le directeur général du groupe AOGC, Jean Christophe Da Silva, a reconnu le sinistre. *«C'est un accident qui est arrivé sur le champ. Un accident n'est pas quelque chose de volontaire. En cas d'accident, nous devons prendre des mesures immédiates pour pouvoir parer et réparer. Naturellement, cela doit se faire selon certaines normes et procédures»*, a-t-il précisé.

Il a rassuré la ministre que les études environnementales ont bien été réalisées à la Pointe indienne en 2018. *«Le rapport existe, nous pouvons le mettre à votre disposition»*, a indiqué Jean Christophe Da Silva.

«Il n'a pas été adopté par les parties prenantes. Il y a au sein du ministère, un comité interministériel qui statue, valide et me soumet le document qui me permet de vous délivrer le certificat de conformité environnementale. Avez-vous ce certificat?», a-t-elle demandé au directeur général du groupe AOGC.

«Nous sommes à l'attente de ce certificat. Le document a été transmis à votre administration», a répliqué l'interpellé.

«Je n'ai pas toujours ce document. Vous n'avez pas toujours le certificat de conformité que je dois signer», a rétorqué Mme Arlette Soudan-Nonault qui, par ailleurs, a manifesté son indignation. *«Lorsque vous avez fait la passation (de service, Ndlr) avec l'ancien propriétaire du champ, il aurait pu vous donner les plans des installations. C'est très délicat pour vous».*

Elle a rassuré les responsables d'AOGC: *«Je ne suis pas là pour vous mettre le dos au mur. Je suis là pour qu'on trouve les solutions. Aidez-moi à vous aider».*

«Nous devons être une entreprise citoyenne. Nous devons intégrer dans nos activités, les notions de développement durable», a promis Jean Christophe Da Silva.

Mme la ministre a donné six mois à l'entreprise AOGC E&P pour lui fournir un plan de gestion environnementale et sociale ainsi que les résultats des prélèvements faits par les laboratoires agréés qui seront portés à l'audit environnemental.

Cyr Armel YABBAT-NGO

(Suite de la page 4)

dération internationale de l'action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT), représentée par sa présidente, Mme Marie Salphati. Les deux organisations travaillent depuis plus d'une année pour mettre fin à la torture et à la peine de mort en République du Congo. En effet, tous les cinq ans, les Etats membres des Nations Unies sont évalués pour leur performance en matière des droits humains. Le Congo a été évalué en novembre 2018. *«En mars 2019, un certain nombre de recommandations avaient été adressées à la République du Congo. Elle est tenue de les mettre en application»*, a déclaré Christian Loubassou, président de l'ACAT.

Christian Loubassou et Mme Marie Salphati.

Cette journée était aussi pour les organisateurs, un moyen de partager ces recommandations avec la population. Elles portent notamment sur des allégations de torture, le mauvais traitement et autres violations des droits de l'homme, la lutte contre la détention arbitraire, l'amélioration des conditions de détention, les enquêtes sur les décès en prison, la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences conjugales, l'interdiction des châtiments corporels, etc.

Pour Christian Loubassou, ces recommandations ne concernent pas que le Gouvernement, mais aussi la société civile. *«Ce qui revient à dire que chaque citoyen doit s'approprier ces recommandations et les mettre en œuvre. Quand vous entendez parler d'ACAT Congo pensez immédiatement à l'abolition de la torture et de la peine de mort»*, a-t-il indiqué.

Shara Deo-Gracias BOUKA
(Stagiaire)

Coup d'oeil en biais

Des policiers tirent sur trois présumés braqueurs à Poto-Poto

Poto-Poto, le troisième arrondissement de Brazzaville, était en effervescence dans la matinée du lundi 5 août 2019. Et pour cause: vers 6 heures du matin, au bord de la rivière Mfoa, entre la rue Kouyou et la rue Mbochi, des policiers ont éjecté de leur véhicule de marque Toyota B.J. trois présumés braqueurs. Avant d'ouvrir le feu sur eux, à bout portant, aux pieds. Selon des témoignages, les présumés malfrats dont un vivrait dans la rue des Martyrs, à Poto-Poto, feraient partie d'un groupe qui aurait ravi des sous à deux disc-jockeys d'une boîte de nuit et même violé une dame, au Plateau des 15 ans.

Rapatrier tout produit de corruption placé en dehors du pays

C'est ce qui ressort de la déclaration du PCT et des partis de la majorité présidentielle, réunis le 4 avril 2018 au Palais des congrès, à Brazzaville. *«… Ils invitent le Gouvernement de la République et la Justice à réprimer toute personne sans distinction aucune, quels que soient son rang et sa sensibilité politique, coupable d'avoir commis des faits répréhensibles dans l'exercice de ses responsabilités à n'importe quel échelon de la hiérarchie sociale, économique et administrative et à l'écarter de toute gestion de la chose publique. Enfin, les partis de la majorité présidentielle demandent aux institutions de la République d'entreprendre toute action nécessaire destinée à faire rapatrier tout produit de corruption, de vol et de fraude placé en dehors du pays.»* Reste à savoir s'ils accepteront de se faire hara-kiri. Voir!

Les enseignants volontaires menacent de débrayer à la rentrée scolaire

Les enseignants volontaires réunis au sein de la Coordination des diplômés des écoles professionnelles de l'enseignement (CDEPE) ont décidé de mettre le Gouvernement sous la pression, afin de l'obliger à appliquer le protocole d'accord du 27 septembre 2018. Ils ont annoncé au terme d'une assemblée générale organisée le week-end dernier, la possibilité d'observer une grève de trois mois à partir du 1er octobre 2019, si leurs revendications ne sont pas prises en compte.

Un élève se donne la mort après son échec au Bac

Un jeune homme a été retrouvé mort à Mpila, un quartier de Brazzaville. Il aurait mis fin à ses jours vendredi 2 août dernier après être tombé dans une terrible dépression à cause de son deuxième échec cette année au Bac. La tendance au suicide semble reprendre de l'ampleur dans la société congolaise.

Un accident meurtrier à l'entrée de Dolisie

Un bus à bord duquel se trouvaient 46 fidèles de l'Eglise évangélique du Congo, Consistoire 1 et 2 de Pointe-Noire, en partance pour Kindamba-Ngouedi dans la Bouenza, a causé un drame, vendredi 2 août 2019, vers la cimenterie FORSPAC à Dolisie. Le chauffeur ayant perdu le contrôle du volant, a laissé rouler le véhicule qui s'est renversé dans un ravin. Bilan: un mort, une femme fidèle de la paroisse de Mpaka, et plusieurs blessés.

Décharge électrique: deux blessés à Pointe-Noire!

Deux enfants de sexe masculin âgés de 9 ans, qui tentaient de retirer un cerf-volant accroché à un câble de haute tension de la société Energie électrique du Congo (E2C), ont été électrocutés vendredi 2 août à Loandjili, le quatrième arrondissement de Pointe-Noire. Pour descendre l'objet de leur passion, ils ont utilisé un fil conducteur d'électricité. Avis à ceux qui ont construit leurs maisons sous les câbles de haute tension de la société E2C.

L'érosion menace le CSI du quartier Domaine à Djiri

L'érosion consécutive aux fortes pluies de cette année a creusé de profonds ravins dans certains quartiers de Brazzaville et emporté aussi des maisons. Dans le neuvième arrondissement Djiri, un ravin progresse et menace d'engloutir deux bâtiments du Centre de santé intégré (CSI) du quartier Domaine qui reçoit aussi les populations des quartiers Massengo et Trois poteaux. Ce ravin serait causé par l'abandon des travaux de construction de la voie d'accès au lycée scientifique de Massengo. Pas une seule réponse aux demandes répétées et insistantes du directeur de ce CSI.

«Le Développement est le nouveau nom de la paix» (Pape Paul VI)

EDUCATION

Des jeunes congolais bénéficient d'une bourse UWC

Mouvement mondial éducatif faisant de la formation une force pour unir les peuples, les nations et les cultures pour la paix et un avenir durable, United World Colleges (UWC), par le truchement de sa section congolaise, a animé vendredi 2 août dernier à Brazzaville, la cérémonie de remise des lettres d'acceptation et des bourses d'étude d'entrée aux écoles UWC réparties à travers le monde. La cérémonie était placée sous les auspices de M. Mangouelet Beoleh, son président. Cinq jeunes ayant réussi au test de sélection organisé par cette institution le 15 juin 2019, iront étudier à l'étranger. Notamment aux Etats Unis, en Inde, au Japon, en Chine, au Swaziland et en Tanzanie.

Le président posant avec une lauréate

Les heureux bénéficiaires sont notamment : Ongouala Paule Darlie (Chine), Yocka Okoumou Christ P. (Japon), Onfoula Dorvie Jolicia (Tanzanie), Bangui Ongagna A. L. (Swaziland), et Bouhelo-Pam Jésus Amour (Etats Unis d'Amérique). A ceux-là, il faut ajouter deux élèves de l'an dernier qui n'ont pas pu effectuer le voyage, pour cas de force majeure. Il s'agit d'Itoua Olongaut Paule P (Canada), et de Marion (Etats Unis d'Amérique).

Ces jeunes dont l'âge varie entre 16 et 20 ans, se sont tout d'abord inscrits dans des établissements du secondaire où ils présenteront un baccalauréat international. Reçus, ils seront encore soumis à un test qui leur ouvrira les portes de prestigieuses universités américaines.

Jean Michel Itoua, secrétaire général du comité UWC Congo-Brazzaville explique que par l'intermédiaire des proviseurs des différents lycées du Congo, 28 établissements (14 du public et 14 du privé), ont répondu à l'appel du comité national UWC Congo, pour le choix de deux meilleurs élèves de leurs établissements. A ceux-là s'ajoutent les élèves candidats choisis par les fondations, et ceux issus des communautés autochtones. Au départ, 153 ont été présélectionnés sur l'étendue du territoire congolais. Au vu des listes, le comité UWC Congo a fait une autre sélection en application des critères d'âge (avoir entre 16 et 18 ans), de compétence scolaire (avoir un bon niveau secondaire), d'autonomie, etc. en affichant un comportement exemplaire. Après quoi, 53 (30 garçons, 23 filles) ont été jugés aptes à passer le test final, qui a retenu les 5 élèves ci-dessus mentionnés.

A signaler qu'UWC est un ensemble de 18 collèges implantés dans 18 pays à travers 4 continents. Ces 18 établissements forment par année, 9500 élèves. Et cette année, le mouvement, par l'entremise de ses différents établissements a octroyé 3585 bourses dans le monde, pour une bagatelle de près de 14 milliards de F. CFA. Toutes ces bourses ont été accordées aux 155 comités nationaux. Le comité national UWC Congo en a reçu 5%.

Que faire pour s'inscrire au concours? Il faut être au lycée, envoyer son dossier au siège de l'organisation située au Plateau ville à Brazzaville, avant le 1er janvier de chaque année. Celui-ci doit comporter un extrait d'acte de naissance, et l'ensemble des textes attestant le niveau de scolarisation du candidat. Il est aussi préférable mais pas obligatoire, d'avoir un bon niveau en anglais.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

QUI ME RÉPONDRA ?

L'Organisation mondiale de la santé estime que près de 70% des populations africaines ont recours à la médecine traditionnelle pour leurs besoins en soins de santé primaire. Mais, pour**quoi, tant de méfiance à l'égard des plantes** médicinales, alors qu'elles sont foisonnantes et de libre accès ?

A.NK-K. (Moukondo, Brazzaville)

ENVIRONNEMENT

Mobiliser les fonds pour gérer les aires protégées du Congo

Le ministère de l'Economie forestière, en partenariat avec le projet sous régional de financement durable des systèmes d'aires protégées dans le Bassin du Congo, a organisé du 24 au 25 juillet 2019 une rencontre pour la validation des rapports techniques en lien avec le financement durable des aires protégées. L'objectif a été de valider ces rapports techniques.

Photo de famille

C'est Joseph Moumbouilou, directeur général de l'Economie forestière, coordonnateur national de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), qui a présidé les cérémonies d'ouverture et de clôture, en présence de Lumière Jean Félix Issang, chargé de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

La rencontre a regroupé plus d'une trentaine de participants venus des administrations publiques et des organisations de la société civile. Pendant deux jours, ils ont procédé à un examen profond des différents rapports soumis à leur appréciation, avec l'assistance des experts du projet.

Après une analyse approfondie et une restitution, les participants ont validé ces rapports avec amendements. A la lumière des débats, il a été démontré que les financements des aires protégées sont largement en deçà des besoins réels. Dans le contexte actuel, les aires protégées des pays du Bassin du Congo en général et ceux du Congo en particulier, souffrent d'un manque criard de financements, qui ne leur permet pas de jouer pleinement un des rôles majeurs ayant justifié leur création à savoir: contribuer de manière conséquente au développement socioéconomique des pays.

Mettant l'accent sur les efforts déployés par le Congo en matière de conservation et de gestion durable de la biodiversité avec l'appui du PNUD Joseph Moumbouilou a déclaré que depuis le début des années 90: «Cette vision, a-t-il affirmé, s'est concrétisée avec la promulgation d'une nouvelle loi sur la faune et les aires protégées en 2008, suivie de la création en 2012, d'une Agence nationale de gestion de la faune et des aires protégées (ACFAP)».

Joseph Moumbouilou

«Des missions de collecte des données de terrain ont été organisées afin d'évaluer les efforts consentis actuellement par le Gouvernement du Congo en matière de financement durable des aires protégées et des écosystèmes associés. Ces missions ont concerné les aires protégées nationales (Parcs nationaux de Nouabalé-Ndoki, de Conkouati-Douli, d'Odzala-Kokoua) et les aires protégées transfrontalières (Réserve communautaire du Lac Télé au Congo, la Réserve de Mbali en RDC», a-t-il dit.

Le projet régional «CBSP-partenariat pour la conservation de la biodiversité-mécanismes de financement durable des aires protégées du Bassin du Congo», bénéficiant de l'appui financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a une durée de cinq ans. Il a pour but de soutenir une approche et une méthodologie visant à relever le défi du financement des aires protégées aux niveaux local, national et régional. Il concerne six pays de la COMIFAC: le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée-Equatoriale, la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo.

Philippe BANZ

Brazzaville le 01 Août 2019

Avis de Recrutement de deux Agences pour la fourniture des services de Voyage au PNUD Congo Brazzaville dans le cadre de l'établissement d'un Accord à Long Terme (LTA)

Chère Madame/Cher Monsieur,

le Programme des Nations Unies pour le développement {PNUD) en République du Congo vous invite par la présente à déposer une soumission dans le cadre de la présente invitation à soumissionner (RFP) relative à la fourniture de services de voyage pour le PNUD tel que spécifié dans le présent appel d'offre.

Votre offre, comprenant une soumission technique et une soumission financière, sous plis fermés et séparés, doit être déposée conformément aux recommandations de la RFP

Une réunion préparatoire est prévue le mardi 13 août 2019 à 11h00 pour une séance d'échange entre le PNUD et les potentiels soumissionnaires.

Nous vous prions de bien vouloir adresser une lettre d'accusé de réception au PNUD à l'adresse suivante:

Programme des Nations Unies pour le développement
Angle Avenue cardinal Emile Biayenda X Rue Behagle, Centreville
B. P. : 465 Brazzaville, République du Congo
A l'attention de : Monsieur Maleye Diop

Et porter la mention: « RFP pour la fourniture des services de voyages»

A l'attention de : Monsieur Maleye Diop, Représentant Résident du PNUD

l adite lettre doit être reçue par le PNUD au plus tard le 23 août 2019 à 14h00 et doit indiquer si votre société entend déposer une soumission. Si tel n'est pas le cas, le PNUD vous serait reconnaissant d'en indiquer la raison pour les besoins de la tenue de nos dossiers.

GABON

D'anciens ministres visés par l'opération anticorruption

Le Gabon est en train de passer à l'exécution de la seconde phase de l'opération anticorruption «Mamba», une initiative du Président Ali Bongo-Ondimba, lancée début 2017. Comme au Cameroun voisin où une opération similaire «Epervier» fut lancée au début des années 2000, plusieurs gros poissons de la sphère administrative et politique gabonaise ont déjà fait les frais de cette opération et croupissent derrière les barreaux, à la prison centrale de Libreville.

L'ex-ministre Ali Akbar Onanga Y'Obegue serait l'une des prochaines cibles de Mamba

Les arrestations devraient se poursuivre dans les semaines qui viennent, dans le cadre de l'opération «Mamba». C'est une opération qui a déjà conduit plusieurs ministres gabonais en prison en 2017. Si elles ont lieu, ces arrestations feront suite à l'ouverture du premier procès issu de l'opération Mamba qui avait été reportée au 20 mars de cette année. Un événement historique, au vu du pedigree des accusés, dont la plupart sont d'anciens ministres ou hauts fonctionnaires.

Mais l'attente s'avère plus longue que prévue. Alors que le procès de Blaise Wada, le premier accusé à comparaître devant la Cour criminelle spéciale dans le cadre de cette opération, devait s'ouvrir le 15 mars, il a été reporté au 20 mars.

Parmi les nombreuses personnalités qui pourront se présenter à la barre figurent Magloire Ngambia, ancien ministre de l'Economie, Etienne Dieudonné Ngoubou, ex-titulaire du portefeuille du Pétrole, Paul Mapessi, Landry Patrick Oyaya, Grégoire Biyama, Léon Ndong Nteme, Alain Paul Ndjoubi Ossam, tous incarcérés. Mais également, Juste Valère Okologo et Alain Ditona Moussavou, jusqu'ici en liberté provisoire.

Premier à avoir comparu à la barre le 15 mars, pour quelques minutes, avant que le procès ne soit renvoyé, Blaise Wada est ancien haut-fonctionnaire à l'Unité de coordination des études et des travaux (UCET), entre 2009 et 2016, accusé du détournement de fonds publics à hauteur d'1,7 milliard de francs CFA.

Incarcéré le même jour que lui, Magloire Ngambia a lui, été en charge du portefeuille de l'Economie et des finances sur proposition du patron de BGFI-Bank, Henri-Claude Oyima. Il avait été propulsé, début 2012, à la tête d'un superministère de la Promotion des investissements, des transports, des travaux publics, de l'habitat, du tourisme et de l'aménagement du territoire.

Beaucoup d'autres anciens hauts dignitaires attendent de passer en jugement. Ils sont à la fois poursuivis pour détournement de fonds publics, concussion, corruption et association de malfaiteurs, viol des procédures de contrôle.

Aristide Ghislain NGOUMA

SOUDAN

Civils et militaires s'accordent sur le partage du pouvoir

Les choses s'accélèrent au Soudan, après l'accord sur la transition conclu samedi 3 août 2019 entre les militaires et les civils. Le texte a été paraphé dimanche 4 août par les deux parties et sera signé le 17 août prochain. La formation du Conseil souverain, nouvelle instance qui va gérer la transition, sera annoncée le 18 août et un gouvernement sera **mis en place d'ici la fin de** ce mois.

Les protagonistes avec les représentants de l'UA

Le texte a été paraphé avec un peu de retard. La médiation espérait en effet qu'il soit signé dès samedi soir, mais il a fallu intégrer les dispositions d'un autre accord qui avait été signé, il y a quinze jours, entre les militaires et les rebelles du Front révolutionnaire du Soudan (FRS), selon l'un des porte-parole de la contestation.

D'autres documents sont en cours de finalisation et devraient être ajoutés pour constituer ce que l'on appelle l'accord global qui sera officiellement signé dans quinze jours, à savoir le 17 août prochain. Ce sont les célébrations de l'Aïd, la semaine prochaine, qui retardent cette signature. Pour ce qui est du chronogramme de mise en place des institutions, il est acté. Les membres du Conseil souverain seront désignés le 18 août. Le Conseil souverain, c'est l'un des organes exécutifs qui comprend six civils et cinq militaires et qui sera dirigé par un militaire pour la première année et demie de transition.

Le Premier ministre, civil, sera désigné le 20 août et les membres du gouvernement le 28 août. Pour ce qui est du Parlement, il sera mis en place 90 jours après la signature de l'accord. Sous peu, le pouvoir législatif sera entre les mains du Conseil souverain et du gouvernement. Onze commissions devraient être par ailleurs mises en place, notamment celles relatives aux droits de l'homme et aux questions électorales, réclamées par les contestataires.

M.M.M.

CAMEROUN

Ancien Premier ministre, Sadou Hayatou est décédé en Suisse

Ancien collaborateur des présidents Ahmadou Ahidjo et Paul Biya dont il fut le Premier ministre, Sadou Hayatoun s'est éteint jeudi 1er août 2019 à Genève, en Suisse, à l'âge de 77 ans. Il était devenu l'une des plus an**ciennes figures de l'admi**nistration camerounaise. Il a été Premier ministre d'avril 1991 à avril 1992 avant de complètement se retirer de la vie publique pour s'établir à Genève, non loin de la clinique Genolier, où il se faisait soigner.

Sadou Hayatou

Natif de Garoua, dans la région du Nord, Sadou Hayatou était fils d'une puissante famille ayant à sa tête l'ancien lamido de Garoua, Amadou Hayatou (1952-2000). Après des études à l'université de Toulouse et à l'Institut des hautes études d'outre-mer à Paris (France), il a réussi à gravir tous les échelons administratifs, de directeur adjoint chargé des produits de base au ministère du Développement industriel. Dès son retour au Cameroun en 1967, il s'est vu confier plusieurs portefeuilles ministériels pendant les années 1980.

Si, après l'épisode de la tentative de coup d'Etat perpétrée contre Paul Biya, en 1984, de nombreux ressortissants du grand-Nord furent indexés comme étant les commanditaires présumés et expulsés de la haute administration, Sadou Hayatou s'en était tiré et avait été renforcé dans ses fonctions. Il a été nommé à des postes sensibles, dont celui du ministère des Finances, en 1987.

Il devient ensuite secrétaire général de la présidence de la République en 1990, avant d'être nommé Premier ministre en 1991. Jouissant de la pleine confiance du Président Paul Biya, il est de nouveau désigné pour mener les négociations entre le pouvoir et l'opposition, lors de la vague de protestation marquée par les opérations «ville morte» des années 1990. La tripartite qui en a découlé donnera naissance à la Constitution de 1996, toujours en vigueur à ce jour.

Il meurt au moment où son pays fait face à une crise profonde dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-ouest. Une période marquée aussi par les détentions de plus de 200 Camerounais incarcérés à la prison centrale de Yaoundé, interpellés après la mutinerie qui a éclaté dans cet établissement carcérale fin juillet écoulé. Ces interpellations feraient l'objet de procédures légales «dans le strict respect des lois», selon le ministre de la Communication, René Emmanuel Sadi.

Azer ZATABULI

La Semaine Africaine
votre journal

INSERTION LEGALE
ETUDE DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA
NOTAIRE A POINTE NOIRE (république du Congo)
centre-ville, avenue Charles de GAULLE (en face du supermarché CASINO) TEL.: 06 848 55 38 /05 014 14 11
EMAIL : gabrielle.dekodia@gmail.com

TOTAL E&P CONGO, SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION, CAPITAL : 20.235.301,20 USD, SIS A POINTE NOIRE, CENTRE VILLE, AVENUE RAYMOND POINCARE, BP : 761, RCCM CG/PNR/08 B 625

Aux termes du procès –verbal du conseil d' Administration du 11 juillet 2018 , enregistré à TIE-TIE LE 22 Juillet 2019 , Folio 134/24 , n° 849, reçu au rang des Minutes de Maitre Gabrielle DE KODIA , Notaire à POINTE NOIRE, en date du 09 juillet 2019, PV de dépôt enregistré le 22 juillet 2019 à Pointe-Noire TIE -TIE ,Folio 134, n°848 , les Administrateurs ont décidé :

1/ De ratifier la cooptation faite à titre provisoire par le conseil d'Administration du 04 juillet 2017 de Monsieur Fabien MILLET en qualité de nouvel Administrateur en remplacement de Madame Gwenola JAN pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice financier 2018 qui se tiendra en 2019.

2/ De renouveler pour une durée de deux ans les mandats d'Administrateurs de Madame Marie-Joelle MINONET, Monsieur Guy Maurice et Monsieur Lionel ALBERT, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice financier 2019 qui se tiendra en 2020.

Récépissé de dépôt d'acte au RCCM le 31/07/19 sous le N°19 DA 1041, et le RCCM a été modifié en conséquence le 31/07/19.

POUR INSERTION
GABRIELE DE KODIA, NOTAIRE

ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE

La paroisse Saint Paul de Madibou a célébré le 55e anniversaire de sa fondation

Fondée en 1964 par l'abbé Pierre Leborgne, prêtre fidei donum au Congo originaire de France, la paroisse Saint Paul de Madibou a commémoré le 55e anniversaire de sa fondation, dimanche 21 juillet 2019. C'était au cours d'une messe présidée par Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, et concélébrée par plusieurs prêtres dont les abbés Bertin Foueti, vicaire général de Kinkala, Jean Pierre Ndandou, curé de la paroisse jubilaire, Armel Gildas Nganga et Charel Tina Mantsontso, vicaires paroissiaux, Olivier Mikoli, vicaire de la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo, Appolinaire Bounkazi, prêtre résidant au Foyer Abraham, etc. Deux diacres, l'abbé Charlin Jérémie Epema, du diocèse de Gamboma et le père Divin Maboundou Ngongo, de la Congrégation du Saint Sacrement, ont concélébré cette messe animée par le chœur paroissial Abbé Pierre Leborgne, composé des deux chorales paroissiales (Saint Paul et Cardinal Emile Biayenda), et la Schola populaire paroissiale.

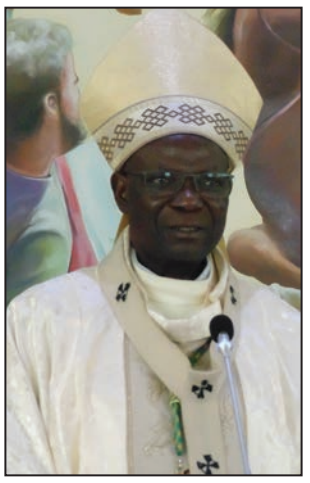

Mgr Anatole Milandou

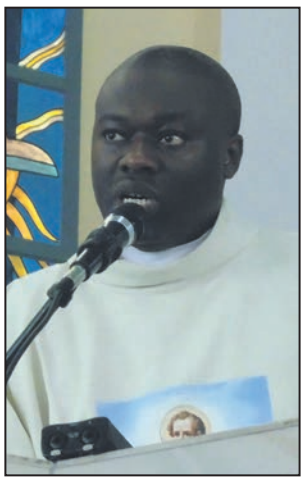

Abbé Jean Pierre Ndandou

Les autorités civiles et militaires ont pris part à cette messe aux cotés des fidèles chrétiens de la paroisse à l'honneur vêtus pour la majorité du pagne du 55e anniversaire de la fondation de leur paroisse, et des religieux, religieuses de diverses congrégations.

«De 1964 à nos jours, la communauté paroissiale de Madibou, avec l'implication de Mgr l'Archevêque, la contribution des généreux donateurs et l'appui significatif du Père de la Nation Congolaise, M. Denis Sassou Nguesso, a réussi le premier pari de ses nobles ambitions, à savoir la construction d'une église digne de la gloire de Dieu. Celle-ci achevée en 2016 et bénie la même année, a été consacrée en 2017 par Mgr Anatole Milandou, Archevêque métropolitain de Brazzaville. Je saisis donc cette opportunité pour remercier les uns et les autres pour leurs gestes salutaires! Après l'édification de l'église, notre communauté paroissiale ouvre, à compter de ce jour, un autre chantier: la construction de son école, dénommée: Instruction Sainte Lucie. Ce projet vient compléter notre stratégie d'encadrement, de formation et de prise en charge efficiente de notre jeunesse. Il ne s'agira pas seulement pour nous d' «ouvrir une école pour fermer les portes de la prison», mais surtout de créer un cadre éducatif pour «les têtes bien faites et non les têtes pleines». D'avance, je sais compter sur votre légendaire générosité pour ce projet d'intérêt communautaire», a dit l'abbé Jean-Pierre Ndandou.

Un vue des participants à la messe

Dans son homélie prononcée successivement en français et en lari (langue liturgique dans la partie sud de l'archidiocèse de Brazzaville), Mgr Anatole Milandou a affirmé *«Je suis particulièrement heureux d'être au milieu de vous et de célébrer avec vous ce jubilé des 55 ans de la naissance de votre belle paroisse. Le mot jubilé du verbe latin «jubilare» qui évoque la joie, prend tout son sens, car ce jubilé des 55 ans constitue pour vous chrétiens de Madibou, un motif légitime de joie, une occasion de vous réjouir, de rendre grâce à Dieu pour ces pionniers, ces aînés prêtres et laïcs qui avaient acquis ce terrain où devait se construire plus tard cette belle et imposante église. C'est vous hommes et femmes, jeunes et enfants de cette génération qui avez construit ce beau monument que vous allez laisser à la postérité. Selon l'adage de chez nous, vous avez su accroître l'héritage reçu des Anciens. Tous les dimanches, Dieu nous convoque dans cette maison pour nous nourrir de sa Parole et de son Eucharistie. Cette parole nous édifie, nous instruit, structure et construit notre être de chrétien.»* Commentant les textes liturgiques du jour qui parlaient de l'accueil et de l'hospitalité, Mgr Anatole Milandou a renchéri: *«Comme chrétiens, nous sommes appelés à vivre de Marthe, en nous mettant sincèrement aux services des autres; de Marie, en cherchant, comme souligne encore Saint Augustin dans son Sermon, n°104, à se faire nourrir quotidiennement par Jésus. C'est ici que la figure d'Abraham dont nous parle la première lecture apparaît comme une somme des deux attitudes de Marthe et Marie (active et contemplative). En effet, au chêne de Mambré, le Seigneur se manifeste à Abraham sous l'image de trois voyageurs. Et ce qui est impressionnant c'est la joie avec laquelle Abraham se met très vite au service de ces hommes dont il découvrira le caractère divin très progressivement. Pourtant, même dans cette agitation basée sur les questions matérielles de l'accueil, Abraham reste attentif à la parole de ces visiteurs qui lui annoncent la prochaine naissance d'un fils. Telle doit être notre attitude.»* S'exprimant ensuite en lari, l'archevêque a rappelé que cet édifice est le miracle du ministre Gérard Bitsindou: *«Alors qu'il était encore vivant, et pendant que se construisait cette église, le ministre Bitsindou est venu me voir à deux reprises pour me demander de solliciter de l'aide au Chef de l'Etat en vue d'accélérer les travaux de construction de cette église. C'est alors, pendant les obsèques du ministre Bitsindou, que le Président de la République découvre ce vaste chantier et décide d'apporter sa contribution à la construction de cet édifice qui trône désormais devant nous»*, a fait savoir en substance Mgr Anatole Milandou.

Vers la fin de la messe, M. Jean Bruno Nganga, vice-président du Conseil pastoral paroissial, a prononcé le mot de remerciements dans lequel il a fait ressortir les grands moments qui ont jalonné l'histoire de cette paroisse: *«La paroisse Saint Paul de Madibou, c'est une longue histoire! Elle a en effet 55 ans, puisque ses activités remontent à 1964. Ceux qui l'ont faite et vu naître, prêtres comme laïcs, certains nous ont déjà quittés, paix à leurs âmes! D'autres, aujourd'hui témoins privilégiés de cet événement sont encore là avec nous et parmi nous, merci à vous pour le travail accompli dans des conditions très difficiles et très précaires.»* Après avoir rappelé que la paroisse naissante était sous la supervision d'Auguste Nkounkou, étant devenu le premier catéchiste de la paroisse, l'orateur a rappelé au peuple de Dieu: *«C'est le 16 février 1968 que fut donné le premier coup de pioche pour le démarrage des travaux de la chapelle sous la supervision des pères Charrier, Jean le Duc et Jean Guth du Petit séminaire Saint Jean de Mafouta; 8 mois après les travaux avaient pris fin, plus précisément en septembre 1968 et la chapelle sera bénie par l'abbé Barthélemy Batantu. Le premier sacrement de baptême a eu lieu le 25 décembre 1968, pendant la fête de Noël. La première Pâques fut célébrée en 1969.»*

Le curé est de nouveau intervenu pour annoncer la sortie du premier album du chœur Abbé Pierre Leborgne. Cet album est en vente à la paroisse Saint Paul de Madibou au prix de 3.500 frs Cfa.

S'exprimant en dernier, Mgr Anatole Milandou a exhorté la communauté paroissiale à savoir fructifier l'héritage reçu des Anciens en s'activant à entretenir ce bel édifice et en s'engageant dans les nouveaux chantiers que la paroisse va ouvrir.

Gislain Wilfrid BOUMBA

ETUDE Maître Maurice MASSELOT
NOTAIRE; B.P.: 4866, Tél.: (242) 06 667 00 66,
104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO, face Laboratoire de Total.
E-mail: masselotnotaire@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 11 février 2011, a été constituée la société dénommée BALANZA INTERNATIONAL-SARL-U, aux caractéristiques:
-Dénomination: BALANZA INTERNATIONAL-SARL-U;
-Forme de la société: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;
-Capital social: 2.000.000 F. CFA ;
-Siège social: A Pointe-Noire, Grand marché ;
-Objet social: Import/export: produits alimentaires ;
-Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM ;
-Enregistrement: À Pointe-Noire, sous le n°1254, Folio 030/60, en date du 15 février 2011;
-Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CG/PNR/11 B 2118 en date du 17 février 2011 ;
-Gérance: Monsieur TRAORE Madani est nommé gérant de la société.
Modifications intervenues:
Suite à une réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire consignée dans un procès-verbal reçu par Maître MASSELOT, Notaire, en date du 11 juillet 2019, enregistré sous le n°5707, folio 129/33 du 15 juillet 2019, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social, changer la dénomination sociale, transférer le siège social, céder quarante (40) parts à un descendant, maintenir le gérant et de modifier les statuts.
-Objet social: Import/export: produits alimentaires, pièces détachées, lubrifiant, matériels industriels, fourniture de bureau et consommables informatiques, électricité, quincaillerie, travaux d'aménagement, travaux publics, bâtiment et activités connexes; matériels de boulangerie et pâtisserie.
-Cessions: L'associé unique a cédé quarante (40) de ses parts sociales à Mademoiselle TRAORE Fatoumata.
En conséquence, la société compte désormais deux associés: Monsieur TRAORE Madani et Mademoiselle TRAORE Fatoumata.
-Siège social: A Pointe-Noire, 50, Boulevard Charles De GAULLE, immeuble EBINA.
-Modification des statuts. Les statuts ont fait l'objet de modification pour les mettre en harmonie avec les textes de l'OHADA.
-Gérance: Monsieur TRAORE Madani est maintenu aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée.
Pour avis,
Maître Maurice MASSELOT,
NOTAIRE

IN MEMORIAM

Jean Merlyns YANGA, Inspecteur des Postes et Télécommunications

(5 Août 2008 – 5 Août 2019)

Voici onze ans déjà que tu es parti loin de nous. Papa, ton absence prolongée a créé un grand vide en nous qui t'avions tant aimé.

En ce jour de triste et douloureux anniversaire, nous: Nelly, Christ, Jydhel et maman Rose, prions tous ceux qui t'ont connu d'avoir une pensée pieuse pour toi.

Dimanche 4 août, à 10 heures, et lundi 5 août, à 6 heures, des messes ont été dites en sa mémoire, à la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville.

Repose en paix, à jamais, tu resteras gravé dans nos cœurs!
Mémoire éternelle, Mister Jhon!

NÉCROLOGIE

MM. Bernard MACKIZA et Martin ELENGA, informent les amis et connaissances du décès de leur nièce et épouse, Mme ELENGA née Madeleine TOMBO, survenu le dimanche 4 août 2019, à 9 heures, au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B).

La veillée mortuaire se tient au 1629, rue Albert Mampiri, au quartier Batignolles. La date d'inhumation sera communiquée ultérieurement.

OFFRE D'EMPLOI

ANNONCE NUMERO: BRAZZAVILLE-2019-018

POSTE VACANT: AGENT COMPTABLE CHARGE DES PAIEMENTS
Grade - FSN-07 / Contrat à Durée Indéterminée

DATE D'OUVERTURE: 30 Juillet 2019
DATE DE CLOTURE: 13 Août 2019

EXIGENCES DU POSTE :
- Avoir au moins un Diplôme d'études secondaires 2e degré,
- Avoir une bonne maîtrise de la langue anglaise et du français (niveau 3)
- Justifier d'au moins deux ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la Comptabilité.

TACHES PRINCIPALES :
Sous la supervision du Spécialiste Financier, le/la titulaire sera en charge d'enregistrer une variété de factures, transactions financières, paiements de biens et services, contrats, accords et autres documents d'engagement. Il/elle sera en charge du traitement des réclamations, des documents justificatifs y relatifs ainsi que des facturations.

Pour de plus amples informations sur cette offre d'emploi ou d'autres, prière de visiter le site web: https://cg.usembassy.gov/embassy/jobs/ ou contacter le bureau des Ressources Humaines (tél: 06-612-2000/06-612-2109/06-612-2073/06-612-2133, email: BrazzavilleHRjobs@state.gov)

COMMENT POSTULER:
L'Ambassade des Etats-Unis à Brazzaville a modernisé son processus de recrutement. Désormais, toutes les demandes d'emplois devront se faire au moyen de son outil de recrutement électronique dénommé ERA (Electronique Recrutement Application) disponible sur son site web https://cg.usembassy.gov/embassy/jobs indiqué ci-dessus.

N.B. : Seules les candidatures soumises par voie électronique seront traitées.

Merci de votre intérêt pour l'Ambassade des USA à Brazzaville.

Bonne chance!

PÈLERINAGE

La marche mariale de Dolisie a pris racine

La 4e édition de la procession mariale de Dolisie est désormais derrière nous. Cette année, dimanche 26 mai, elle a drainé des milliers de pèlerins dans la capitale de l'or vert qui, comme d'habitude ont vénéré Marie en priant pour la paix au Congo. Parmi les pèlerins, nous avons recueilli, les réactions de Cicélia Mboko, élève en classe de première au lycée Justin Victor Sathoud de Dolisie, âgée de 17 ans. Elle est Boscovite de la paroisse Notre-Dame de Fatima et faisait partie des 160 chrétiens ayant reçu la confirmation le jour même des mains de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, évêque de Dolisie et Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi.

Mgr Daniel Mizonzo

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou

**Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, président de la Conférence épiscopale du Congo*

**C'est vraiment une dévotion mariale très importante qui dynamise la foi comme disent ceux qui ont cette grande dévotion à Jésus par Marie. C'est une marche pour Marie qui nous amène à Jésus.

Pour le moment, la dévotion mariale se fait peut-être individuellement dans mon diocèse. Mais on n'a pas encore parlé au Congo, sauf si ma mémoire me fait défaut,- des apparitions de Marie. Je me souviens, en 1989, j'étais vicaire de la paroisse Notre-Dame de Fatima à Mpila (Brazzaville), Mgr Félix Bekiabeka curé, dans une parcelle on avait dit qu'il y avait eu une apparition de Marie. Dans cette parcelle priaient les mamans du Renouveau. On m'avait envoyé pour aller faire une enquête sur cette apparition. Je suis parti et dans cette maison j'ai effectivement vu que le mûr s'était lézardé en forme de la Sainte Vierge Marie. J'avais rapporté les informations à Mgr Barthélemy Batantu (Ndrl: archevêque de Brazzaville d'alors) et c'est resté sans suite.

Comme on a vu hier soir dans le film, les apparitions ou les révélations se font à deux ou trois personnes pas à une foule. Peut-être que l'évêque de Dolisie va nous dire, depuis qu'ils font ces marches, s'il y a eu des révélations ou non. Je crois qu'il y a eu quand même des révélations puisque ça se maintient. Ça se passe au mois de mai, c'est la période qui clôture le mois de Marie. Déjà, je peux dire qu'une marche avec un si grand nombre de personnes qui viennent de partout, de tous les diocèses du Congo, c'est déjà un miracle pour Marie, un miracle de rassemblement.

Actuellement Medjugorje semble-t-il, attire plus de monde que Lourdes. Chaque année, tous les pays de l'Europe de l'Est y vont. Pour le moment, malgré tout ce qui se passe là-bas, on n'a pas encore déclaré que les apparitions de la Vierge Marie à cet endroit sont canoniques. Si un chrétien venait me dire que la Vierge Marie lui est apparue, on fera des enquêtes, on montera sûrement un dossier, on donnera aux canonistes. Je vous ai dit, même pour Medjugorje, Rome n'a pas encore décidé. La foi, la vénération de la population parfois c'est le peuple, et plus tard, l'Eglise donnera raison au peuple. Donc si quelqu'un vient me dire cela, je douterai, mais on fera les enquêtes comme j'ai fait chez maman Suzanne à Notre-Dame de Fatima, à Mpila pour confirmer ou infirmer l'apparition. Cette dame revenait de Jérusalem. C'est avec elle que nous avons créé la fraternité Saint Benoît l'Africain. Il y a deux ou trois personnes qui étaient venues me voir pour cela.

Cicélia Mboko

Dieudonné Mouyoyi

**Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, évêque de Dolisie*

**C'est un miracle du Ciel. Regardez ce qui se passe, il n'y a pas de hasard, ce sont des prodiges. L'homme veut voir Dieu descendre du ciel pour comprendre. Non! Ce sont des petits signes qu'on voit au fur et à mesure qui drainent tous ces hommes qui sont là. Est-ce que vous les avez comptés? Tout ce monde représente la Vierge Marie elle-même qui est rangée en ordre de bataille. Pour moi, il n'y a pas de petits signes. Ce n'est pas non plus de la publicité, je suis convaincu que ce sont là les prodiges du Ciel, c'est l'œuvre de la Vierge.

Ce n'est pas étonnant! Les gens avaient déjà la mariologie dans leur être, c'était en puissance. Il a fallu seulement un déclencheur pour que ça se transforme en acte, ça existait déjà. Il y a ce qu'on appelle une structure, un terrain d'accueil, la Vierge était déjà là et chaque chose a son temps, le temps de Dieu n'est pas le temps des hommes. De toute façon, que ce soit moi ou pas, la Vierge allait toujours déclencher ça et comme par la grâce de Dieu c'est moi. J'ai lancé la chose mais en réalité les hommes avaient déjà la Vierge Marie dans leur cœur. Dolisie est une terre mariale. C'est une vieille histoire. Le 24 mai, c'est la fête de la Vierge Auxiliatrice, voilà pourquoi nous dédions le diocèse à la Vierge Auxiliatrice.

**Cicélia Mboko, élève en première au lycée Justin Victor Sathoud de Dolisie, boscovite*

**Je viens de recevoir le sacrement de confirmation aujourd'hui et nous avons fait la procession mariale qui s'est déroulée dans de bonnes conditions. Par rapport aux premières, celle-ci a été meilleure. Ça me fait une grande joie parce que Marie, c'est la maman que nous partageons tous avec notre Seigneur Jésus-Christ. En plus je prie avec le chapelet assez souvent.

En marchant il y a eu un petit accident avec une moto qui a failli heurter un papa qui marchait aussi avec nous, vers la station Total près de la boulangerie SAB. J'ai dit: le Seigneur m'a épargnée, ç'aurait pu être moi mais Dieu m'a protégée. Je suis fière d'avoir marché pour Marie.

Si j'ai un conseil à donner aux gens de mon âge qui sont catholiques, c'est celui de leur dire qu'ils ne doivent pas avoir honte de leur foi, ils ne doivent pas avoir honte de prier avec Marie. Nous ne prions pas Marie, mais nous la vénérons parce que c'est grâce à elle que nous avons reçu le Fils de Dieu, Jésus. Donc nous lui rendons hommage, nous devons être fiers de cela, nous ne devons pas avoir honte de notre foi, nous ne devons pas avoir honte de Marie, nous ne devons pas avoir honte de Jésus.

**Dieudonné Mouyoyi, vice-président du Conseil pastoral paroissial de la cathédrale Saint-Paul de Dolisie, responsable liturgique de l'événement*

**Quand tout a bien commencé et quand tout finit bien, on rend toujours grâce à Dieu. Ces réussites nous les devons à la minutie et au sérieux que nous mettons dans les préparatifs. Je vous assure, pratiquement aucun détail ne nous échappe et souvent nous commençons à préparer cette procession mariale quand nous sommes en retard. Autour de décembre, nous accélérons les préparatifs. C'est un sentiment de satisfaction mais surtout d'action de grâces pour le Seigneur qui nous a toujours écoutés, pour cette maman (Ndlr: la Vierge Marie) qui nous a toujours soutenus. Je me rends compte à la quatrième édition et je suis convaincu que c'est en fait Marie elle-même qui veut sa marche, qui la dirige elle-même et qui nous donne les idées. Je remercie le Seigneur tout en disant aussi merci à maman, qui nous a toujours assistés et surtout nous montre le chemin de son fils. Je suis très heureux.

Si vous voulez vraiment la paix, il faut insister auprès du Seigneur, auprès de celui qui nous donne la paix, Jésus-Christ. Si vous remarquez, pendant toutes les éditions nous parlons de paix et d'unité nationale. Je suis assez bien placé pour vous en parler car c'est moi qui m'occupe de toute l'organisation liturgique, avec les instructions de l'évêque et les orientations des assemblées générales que nous avons. Nous insistons sur la paix, pourquoi? Hier, il y a un membre du corps Congo qui était malade, le Pool. Et quand un membre est malade c'est tout le corps qui est malade, tout le corps Congo. Le Pool ayant été dans une guerre sauvage, c'est tout le Congo qui était malade avec lui. C'est pourquoi nous y avons mis l'accent et avons beaucoup prié. Aujourd'hui, grâce à Dieu, la paix est revenue au Pool, mais ça peut aussi se déclencher dans un autre département. Donc, nous continuons à supplier le Prince de la paix pour que cette paix dure et que la bêtise d'hier ne recommence pas. . .

En attendant que les choses s'officialisent, ce n'est pas un secret de vous dire qu'il y a une structure spéciale que nous sommes en train de créer qui s'occupera désormais de la procession mariale. C'est un projet qui a été encouragé par l'évêque, nous avons eu une réunion de contact et certainement qu'il y aura des innovations pour le 5e anniversaire des processions mariales. Il y a des gens qu'on vise mais on n'en sait pas encore assez pour dire qui va faire partie de ce comité d'organisation. Mais nous voudrions que ça soit quelque chose de pérenne parce que demain nous pourrons partir, l'évêque peut partir,- peut-être que la procession est plus liée à l'évêque - mais si demain il n'est plus là, si l'Eglise l'appelle ailleurs ?...

***Propos recueillis à Dolisie par* Aristide Ghislain NGOUMA**

PAROISSE SAINT-JOSEPH DE LOAKA (DIOCÈSE DE POINTE-NOIRE)

Confirmations et professions de foi

Venus dans tous les alentours de Loaka dimanche 28 juillet 2019, des dizaines de fidèles ont pris part à la messe au cours de laquelle 39 catéchumènes ont reçu la confirmation. 16 autres jeunes ont fait leur profession de foi devant le peuple de Dieu. La messe unique de 9h30 avait été présidée par le père Jean-Jacques Nkodia, curé de la paroisse Saint Esprit de Mpaka, représentant Mgr Miguel Angel Olaverri, évêque du lieu. Les abbés Joachim Mvoumbi, curé de la paroisse Sainte-Rita de Ngofo-Tchiloulou et Daniel Pahala, curé de Loaka-Kakamoeka, ont concélébré cette messe.

Les confirmés en compagnie du père Jean-Jacques Nkodia

L'église était pleine jusqu'à la façade, alors que la chorale Magnificat de Sainte-Rita et la chorale Les Séraphins ont accompagné les fidèles dans la prière par le chant.

En s'appuyant sur les textes liturgiques du jour, le célébrant a rappelé dans son homélie, l'importance de la prière et comment le chrétien doit adresser sa prière à Dieu. *«Dieu, dans l'évangile, nous montre comment nous devrions prier. Mais aujourd'hui, nous les chrétiens, nos prières nous les basons seulement sur des plaintes. Avant d'adresser demandes et suppliques, commençons par glorifier Dieu. Dieu est notre père. Nous devons savoir que la prière est un dialogue avec Dieu»*, a-t-il.

Après le rite, les 39 confirmés, dans une attitude spirituelle, se sont avancés à l'autel et le père célébrant leur a imposé les mains. À leur tour, les 16 jeunes ont prononcé leur profession de foi devant le peuple de Dieu. Le père Jean-Jacques a invité les chrétiens à être les intercesseurs des autres, comme Abraham, à savoir accueillir les autres et reconnaître les signes de l'œuvre de Dieu.

À rappeler qu'à cette eucharistie, ont également pris part: Aloïse Mabiala, sous-préfet du district de Kakamoeka et 17 délégations des villages environnants.

Madocie Déogratias MONGO

PAROISSE NOTRE-DAME DE LOURDES DE SIBITI (DIOCÈSE DE NKAYI)

Bénédiction de la grotte et de la place mariales

Les 19, 20 et 21 juillet derniers, les cérémonies d'ordination et de messe, de mariage religieux et messe d'action de grâce pour les diacres et prêtres ordonnés se sont déroulées sur la toute nouvelle Place mariale dont l'ouverture au peuple de Dieu s'est faite à l'issue de la bénédiction du lieu, vendredi 19 juillet 2019, par Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, en présence de Mme Micheline Nguessemi, préfet du département, et de nombreux invités venus d'horizons divers du pays.

Invitée à prendre la parole en premier au nom des laïcs ayant apporté une précieuse contribution à la réalisation de cet ouvrage dédié à la Vierge Marie, Mère de Dieu, Mme Sylvie Kaki Okabando, présidente du Conseil départemental, a d'abord rendu un hommage à une autre grande dame de cœur, Jeanne Mbama, épouse du président du Conseil municipal, maire de la Commune de Sibiti, de qui elle a bénéficié le soutien moral nécessaire qui a fait d'elle la tige d'allumette déclencheur de la flamme qui a illuminé les cœurs de beaucoup d'autres chrétiens et laïcs s'étant investis pour réaliser ce que, elle, chrétienne protestante, ne pouvait imaginer se réaliser au beau milieu de l'Eglise catholique.

Poursuivant son témoignage, Sylvie Kaki Okabando a révélé que l'histoire de son attachement à la Vierge Marie remonte à plus de deux décennies de sollicitations sourdes et de révélations successives à son endroit lors des messes à l'Eglise catholique. *«La Vierge Marie m'a parlé en travers plusieurs personnes dont le message se résumait à l'invitation à lui construire un lieu de repos et de prière; Sibiti et Mme Jeanne Mbama ont été les déclencheurs et les guides pour l'aboutissement de cette longue route de la rencontre avec celle qui illumine à jamais mon chemin spirituel»* a-t-elle conclu.

Du 17 février au 17 juillet 2019, cinq mois ont été nécessaires aux prêtres, fidèles, laïcs de la paroisse et personnes de bonne volonté pour imaginer et réaliser cette œuvre qui désormais fait la fierté et ajoute à la beauté de la paroisse Notre-Dame de Lourdes de Sibiti. La Place mariale qui accueillera les pèlerins de tous bords est érigée sur une superficie de plus de 700 m2 où repose la Vierge Marie sous une grotte bâtie en pierre de 14 x 9 m surplombée par une toiture de 18 x12 m.

Félix BOUKA
Correspondant à Sibiti.

INSERTION LEGALE

ETUDE DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA
NOTAIRE A POINTE-NOIRE (République du Congo) centre-ville, avenue Charles de GAULLE (en face du supermarché CASINO) TEL.: 06 848 55 38 /05 014 14 11
EMAIL : gabrielle.dekodia@gmail.com

TOTAL E&P CONGO, SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION, CAPITAL : 20.235.301,20 USD, SIS A POINTE NOIRE, CENTRE VILLE, AVENUE RAYMOND POINCARE, BP : 761, RCCM CG/PNR/08 B 625

Aux termes du procès –verbal du conseil d' Administration du 11 juillet 2018 , enregistré à TIE-TIE LE 22 Juillet 2019, Folio 134/20 N°845, reçu au rang des Minutes de Maitre Gabrielle DE KODIA Notaire à POINTE NOIRE, le 09 juillet 2019, Procès-verbal de dépôt enregistré le 22 juillet 2019, Folio 134/19, N°844, les Administrateurs ont décidé de renouveler le mandat de Monsieur Guy MAURICE en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l' exercice financier 2019, qui se tiendra en 2020.
Récépissé de dépôt d'acte au RCCM du 31/07/2019 sous le numéro 19 DA 1042, le RCCM a été modifié en conséquence le 31 juillet 2019.

POUR INSERTION
GABRIELLE DE KODIA, NOTAIRE

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
CABINET
PROGRAMME NATIONAL D'AFFORESTATION ET DE REBOISEMENT (PRONAR)
CELLULE DE GESTION DES MARCHES

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

N°AON-F001/PRONAR-2019
« Acquisition du matériel divers »

1- Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le Bulletin officiel des annonces des marchés publics N°211 du 10 juillet 2019.
2- Le Programme National d'Afforestation et de Reboisement (PRONAR), a obtenu des fonds de l'Etat congolais, dans le cadre du budget d'investissement, exercice 2019. Il a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition du matériel divers, réparti en six (6) lots ci-après :
Lot 1 : Matériels et fournitures de bureau ;
Lot 2 : Divers matériel de communication ;
Lot 3 : Matériel de la cartographie ;
Lot 4: Splits ;
Lot 5: Mobilier de bureau ;
Lot 6 : Groupes électrogènes.
N.B : Les candidats peuvent soumissionner à un ou plusieurs lots du marché.
3-Ces fournitures sont à livrer à Brazzaville, au siège du PRONAR dans un délai de 60 jours.
4-La passation du Marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5-Les candidats intéressés peuvent consulter le dossier d'appel d'offres au niveau du PRONAR et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse suivante : Cellule de gestion des marchés publics du PRONAR : palais des verts 1er étage (en face de l'hôpital Blanche Gomez) – Téléphone : 06 666 39 10 –
B.P : 1315 – Brazzaville, du lundi au vendredi de 7h00 à 16h00.
6-Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres et concernent, entre autres, la régularité de la situation du candidat par rapport à l'administration fiscale congolaise.
7- Les candidats intéressés peuvent également obtenir un dossier d'appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de cent vingt cinq mille (125 000) francs CFA. Le mode de paiement sera au comptant.
8- Les offres devront être déposées sous pli fermé, contre récépissé, en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies et soumises à l'adresse ci-après : Cellule de gestion des marchés publics du PRONAR : palais des verts 1er étage (en face de l'hôpital Blanche Gomez) – Téléphone: 06 666 39 10 – B.P : 1315 – Brazzaville Congo, au plus tard le 30 août 2019 à 12h (heures locales TU+1) et devront porter les mentions suivantes :
«Dossier d'appel d'offres N°AON-F001/PRONAR-2019
Acquisition du matériel divers
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement du 30 août 2019 à 13h. »
9- Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats, à l'adresse ci-après : Salle de Conférence du Ministère de l'Economie Forestière palais des verts 2ème étage (en face de l'hôpital Blanche Gomez), le 30 août 2019 à 13h.
10- Les soumissions doivent comprendre une garantie d'offre sous forme d'une garantie bancaire ou d'un chèque certifié d'un montant équivalent à un pourcent (1%) de la valeur de l'offre.
11- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

La Ministre de l'Economie Forestière,
Personne responsable des marchés publics

Rosalie MATONDO

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUESET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

N°07/19/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	ARR. /DPT	REQUERANTS
1	28.416 du 25/04/2019	Plle(s) 11	Bloc /	Section J	Superficie 582,00m²	Km4 Camp CFCO	Arr.1	NDOULOU Félix Faye
2	28.349 du 01/03/2019	Plle(s) 02 et 11	Bloc 188	Section AG	Superficie 797,13m²	TCHIALI	Arr.5	ZINSOU BODE Pierre Armand Charles
3	27.863 du 11/06/2018	Plle(s) 02	Bloc 05	Section BX	Superficie 500,00m²	DJENO	Arr.6	BAKALA Eric Wilfried
4	28.351 du 06/03/2019	Plle(s) 08	Bloc 80	Section CD	Superficie 5000,00m²	NANGA MPILI	Arr.6	BOUMBA Marie Pierre
5	28.335 du 26/02/2019	Plle(s) 16	Bloc 123	Section BL	Superficie 400,00m²	NGOYO	Arr.6	LEBELA GNOBE Goretti Ursule
6	28.325 du 20/02/2019	Plle(s) 03 et 04	Bloc 62	Section Zone rurale	Superficie 800,00m²	LOANGO	LOANGO	GNALY Adam de Paul
7	26.161 du 01/07/2016	Plle(s) 01 à 04 et 07 à 10	Bloc 83 bis	Section BXA	Superficie 5000,00m²	Cote-Matève	Arr.6	OUSSAMA EL BANNI
8	28.376 du 22/03/2019	Plle(s) 08	Bloc 205	Section BL	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	KOUKADINA Omer Florian Péguy
9	27.947 du 09/07/2018	Plle(s) 234 bis	Bloc /	Section J	Superficie 450,47m²	MPITA	Arr.1	MOUAMBA Clément
10	28.382 du 01/04/2019	Plle(s) 11	Bloc 132	Section BXA	Superficie 500,00m²	Cote-Matève	Arr.6	MAHOUKOU Irène Alida
11	27.530 du 05/01/2018	Plle(s) 04	Bloc 260	Section BM	Superficie 546,21m²	NGOYO	Arr.6	SIOLO NDEMVOKOLO Franck Parfait
12	27.841 du 25/05/2018	Plle(s) 05	Bloc 11	Section BM	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	OCKO Raymond Irche
13	28.371 du 19/03/2019	Plle(s) 02	Bloc 140	Section BM5	Superficie 750,00m²	NGOYO	Arr.6	MAKOSSO Dieudonné
14	28.423 du 26/04/2019	Plle(s) 05	Bloc 115 bis	Section BP	Superficie 597,64m²	MPITA	Arr.1	OBARA Philippe et enfants
15	28.223 du 18/12/2018	Plle(s) 03 et 04	Bloc 158	Section BM5eme tr	Superficie 1500,00m²	NGOYO	Arr.6	BALOUKOULA Guy Rodrigue
16	28.385 du 01/04/2019	Plle(s) 12	Bloc 08	Section BN	Superficie 534,00m²	NGOYO	Arr.6	LOUBASSOU André Sama
17	28.355 du 06/03/2019	Plle(s) 10	Bloc 92	Section BM	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	MAKANGA Ornellia Nice Delta
18	28.266 du 09/01/2019	Plle(s) 05 et 06	Bloc 34	Section BY 2ème T	Superficie 1000,00m²	Côte-Matève	Arr.6	MASSANGA Sonia Betina
19	28.296 du 05/02/2019	Plle(s) 12	Bloc 124	Section BP	Superficie 1000,00m²	MPITA	Arr.1	SARLABOUT Roland Ghislain Joseph F.
20	28.369 du 19/03/2019	Plle(s) 01 E et 01 D	Bloc 84	Section AB	Superficie 312,63m²	FAUBOURG	Arr.4	LOEMBA-DE BAYONNE Martin Luther
21	27.761 du 17/04/2018	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 1478,00m²	Pointe Indienne	Loango	MOMBOULI Serge Thierry
22	28.299 du 07/02/2019	Plle(s) 05	Bloc 48	Section CD5	Superficie 400,00m²	NANGA	Arr.6	ITOUA OSSETE Hivernel Antony
23	28.361 du 15/03/2019	Plle(s) 09 bis	Bloc 220	Section BM	Superficie 172,00m²	NGOYO-PUMA	Arr.6	BOUTETE MBIZI Christèle Annie
24	28.314 du 15/02/2019	Plle(s) 07	Bloc 28	Section BM5	Superficie 250,00m²	NGOYO	Arr.6	GOUFACK DJURADO Vincent
25	28.245 du 30/04/2019	Plle(s) 03	Bloc 35	Section BN	Superficie 500 m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr.6	PANZOU BAYONNE née NGOULOU Josiane
26	28.409 du 18/04/2019	Plle(s) 05 bis	Bloc 101 bis	Section BM	Superficie 300,00m²	NGOYO	Arr.6	BATANGA Fanny Chanelle
27	28.399 du 11/04/2019	Plle(s) 09 et 10	Bloc 153	Section BD	Superficie 586,35m²	MPAKA	Arr.6	MIYALOU Jay Harlan Emssey
28	28.321 du 20/02/2019	Plle(s) 01 et 03	Bloc 18	Section BM	Superficie 1000,00m²	NGOYO	Arr.6	MALONGA Jean Richard Paterne
29	28.430 du 06/05/2019	Plle(s) 01 et 03	Bloc 66	Section BS	Superficie 800,00m²	Tchimbamba-Aviation	Arr.1	BONOU OUNOUNOU Aymar Jean Christian
30	28.039 du 27/08/2018	Plle(s) 05, 06, 07 et 08	Bloc 02	Section /	Superficie 1600,00m²	Fouta-village	Tchiamba-Nzassi	ONDZE Félicité Pamela Emma
31	28.037 du 27/08/2018	Plle(s) 03	Bloc 03	Section BM	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	ONDZE Félicité Pamela Emma
32	28.038 du 27/08/2018	Plle(s) 11	Bloc 177	Section BL	Superficie 400,00m²	NGOYO	Arr.6	ONDZE Félicité Pamela Emma
33	27.801 du 11/05/2018	Plle(s) 03 bis	Bloc 83	Section BXA	Superficie 299,80m²	COTE-MATEVE	Arr.6	MAMPASSI BATINA Raphaël Mathieu
34	28.391 du 03/04/2019	Plle(s) 01	Bloc 79 bis	Section BXA	Superficie 483,09m²	Côte-Matève	Arr.6	GATSE Yohann Fresney
35	28.390 du 03/04/2019	Plle(s) 02	Bloc 79 bis	Section BXA	Superficie 483,09m²	Côte-Matève	Arr.6	GATSE Thersia Orney
36	28.331 du 25/02/2019	Plle(s) 08	Bloc 06	Section BM	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	NTOUNTA née MAHOUNGOU NZOUZI Anne Edwige
37	28.379 du 26/03/2019	Plle(s) 160 bis	Bloc /	Section H	Superficie 236,83m²	Centre-Ville	Arr.1	OBEBA EBANDI OLEHA Destère
38	28.458 du 16/05/2019	Plle(s) 10 bis	Bloc 93	Section CD	Superficie 225,00m²	NANGA	Arr.6	Société HELIOS TOWERS Congo Brazzaville
39	27.829 du 22/05/2018	Plle(s) 01	Bloc 14	Section BM	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	MASSALA MOUKANDA Eudes Marlan
40	28.424 du 29/04/2019	Plle(s) 07	Bloc 77	Section BP	Superficie 586,07m²	MPITA	Arr.1	CASTANOU Angela Nellie

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le Chef de bureau

Fait à Pointe-Noire, le 28 mai 2019

POUR GARANTIR LE SUCCÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

De mesures à fort impact socioéconomique et financier

Au-delà des messages de félicitation qui ont émané des officines politiques après la signature de la Facilité élargie de crédit (FEC) le 11 Juillet 2019 avec le FMI, le Gouvernement congolais s'est engagé dans une course contre la montre pour présenter dans six mois un premier bilan positif de l'exécution des 48 mesures retenues. Le Dr Kitsoro Firmin C.Kinzounza, économiste et consultant international en management revient sur cet accord, dans l'entretien ci-dessous.

Dr Kitsoro Firmin C.Kinzounza

** Dr Kitsoro, comment entrevoyez-vous l'exécution de ces mesures?*

** En appliquant la Loi de PARETO, il conviendrait d'identifier les 10 mesures (20% de 48) susceptibles de produire 80% des résultats attendus au bout de six mois. Pour rappel, la Loi de PARETO nous enseigne que 20% de nos clients sont à l'origine de 80% de notre chiffre d'affaires. Ainsi, 20% des clients d'Energie Electrique du Congo (E^2C) sont à l'origine de 80% de son chiffre d'affaires. Ces clients sont: les grandes entreprises telles que les sociétés pétrolières, les brasseries, SIAT, etc.. A contrario, 80% de ses clients (les ménages) sont à l'origine de 20% de son chiffre d'affaires. 20% de nos services sont à l'origine de 80% de nos réalisations. Ainsi, les Unités des Grandes Entreprises (UGE) de Pointe-Noire et de Brazzaville, la Division de la TVA Douanes Pointe-Noire et la Division de la Fiscalité pétrolière étaient à l'origine de 81,77% des recettes fiscales en 2018. En d'autres termes, sur 75 structures d'assiette, les quatre que nous venons de citer ont permis à la DGID de réaliser 81,77% des recettes fiscales.

**Vous faites bien de rappeler la Loi de PARETO, quelles mesures prioritaires et efficaces le Gouvernement doit-il mettre en œuvre d'ici à janvier 2020?*

** Il faut des mesures à fort impact socioéconomique et financier pour garantir le succès de la mise en œuvre du Programme. Parmi ces mesures, on peut retenir: le rapatriement des deniers publics détournés et placés à l'étranger; l'audit du Fonds pour les générations futures; l'audit des ressources forestières; l'audit et la restructuration de la SNPC; l'audit des Grands Travaux; le rapatriement des recettes d'exportation; la réduction des salaires en lien avec les fonctions politiques; la prise des instruments juridiques relatifs au fonctionnement de la HAC (Haute autorité de lutte contre la corruption); la Déclaration de patrimoine pour les hautes fonctions politiques et administratives ainsi que pour tous les agents et cadres des régies financières; l'érection de l'Unité des grandes entreprises (UGE), de la Division de la Fiscalité pétrolière et de la Division TVA Douanes en corps d'élite au sein de la Direction générale des impôts et des domaines. Cela suppose que les postes et les profils des postes soient décrits et que l'accès à ces corps d'élite soit subordonné au succès aux concours d'entrée. Enfin, les nominations devraient se faire après appel à candidatures; la réforme de l'Etat, en remplaçant l'Etat néo-patrimonial par l'Etat développementaliste, comme c'est le cas dans les pays émergents d'Asie du sud Est.

Que des mots ronflants! Remplacer l'Etat néo-patrimonial par l'Etat développementaliste, qu'est-ce cela veut dire en plus clair?

** L'Etat néo-patrimonial est un Etat dans lequel se pratique la gestion néo-patrimoniale des emplois publics, des ressources naturelles, des commandes et marchés publics.

Comment se reproduit-il? L'instrumentalisation des ethnies, la gestion opaque de la chose publique, l'absence de culture des résultats, un système judiciaire inféodé au pouvoir, l'inexistence de contre-pouvoirs réels, le clientélisme et la corruption constituent les piliers de reproduction de l'Etat néo-patrimonial.

L'Etat néo-patrimonial finit par s'écrouler, victime de la cécité politique (absence de vision), de la cupidité, et de l'égoïsme de la coalition au pouvoir.

La cause de la crise amorcée en fin 2015 et qui se poursuit en 2019, c'est la liberté laissée à certains dignitaires du régime d'endetter l'Etat à l'international alors que, dans les Etats modernes régis par les principes de la bonne gouvernance, seul le Ministre chargé des Finances est habilité à le faire.

Par ailleurs, dans l'Etat néo-patrimonial, les contre-pouvoirs sont complaisants. Ces contre-pouvoirs laxistes dans notre pays sont: le parti au pouvoir; le Parlement; le pouvoir judiciaire et l'Université Marien Ngouabi.

** Que doit concrètement faire le Gouvernement pour le succès de la mise en œuvre du Programme d'ici à janvier 2020?*

** On peut suggérer les mesures d'accompagnement ci-après:

- suspension pendant 6 mois des activités du Parlement et des autres institutions de la République (à l'exception du Gouvernement) assortie du non-paiement de leurs rémunérations. Il s'agit là de leur faire prendre conscience de leurs responsabilités dans la crise actuelle. En effet, en se taisant, elles ont été les complices des criminels économiques à l'origine de la situation actuelle;
- généralisation de la Gestion axée sur les résultats dans les structures ci-après: la Présidence de la République; la Primature; les régies financières; le ministère de la Santé; les ministères en charge des Ressources naturelles;
- le mode de nomination des cadres supérieurs (Directeurs généraux et Directeurs centraux) et moyens (chefs de service) par appel à candidatures;
- le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire; la reprise en main des régies financières par l'instauration des contrats de performance; la transformation de l'UGE, de l'inspection divisionnaire de la TVA douanes Pointe-Noire et de la division de la fiscalité pétrolière en corps d'élite (accès sur concours, nomination sur appel à candidatures); la formation des inspecteurs des impôts spécialistes dans les domaines suivants: fiscalité pétrolière, fiscalité forestière et environnementale, fiscalité des télécommunications, fiscalité des banques, fiscalité des assurances, etc.; ouverture du concours de l'ENAM cycle 3, filière impôts aux externes titulaires d'un diplôme de master 1 ou 2 et aux internes titulaires d'une Licence en droit, sciences économiques ou gestion et ayant exercé pendant au moins 8 ans; contrôle accru des redressements et contentieux fiscaux;
- Installation de la Haute autorité de lutte contre la corruption et des infractions assimilées;
- Diversification de l'économie en s'appuyant sur les diplômés de l'ENSAF et de l'ENSP à travers des incubateurs d'entreprises;
- relance de la réforme administrative à travers la généralisation de la Gestion axée sur les résultats (GAR) et la Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC); et
- imposition des salaires publics.

Propos recueillis par
Viclaire MALONGA

PARCELLES A VENDRE

A Moungali, proche de l'avenue Maya-Maya
Tél: 06 627 93 78
05 586 25 83

VACANCES

Pour des lieux de divertissement sains à Brazzaville

En cette période de grandes vacances, Brazzaville vibre au rythme des kermesses et autres débits de boisson. Diata (Makélékélé), Kombo (Djiri), Petit chose (Talangai): tous les quartiers ou presque sont noyés dans l'alcool et la musique à tout rompre. Mais, trouver des lieux sains de divertissement propices aux tout-petits est un véritable casse-tête.

Dans la folle ambiance des kermesses

Appelées centres culturels, les kermesses sont transformées en de véritables soirées bacchanales aux quatre coins de la ville. Des quantités d'alcool y sont bues à grandes lampées et les jeunes s'adonnent à des actes immoraux, laissant plus d'un Congolais profondément stupéfait.

Vu le nombre grandissant des kermesses, au fil des années, il y a lieu de déduire que la ville de Brazzaville ne propose aucune alternative en matière de loisirs. En effet, à l'exception du parc d'attraction d'Airtel Congo à Ouenzé, qui d'ailleurs ne fonctionne plus convenablement, le pont du 15 août à Bacongo, il n'est pas facile de se divertir sainement à Brazzaville. Fermé depuis belle lurette, le parc zoologique s'enlise dans la frondaison au grand dam des vacanciers. Les bibliothèques publiques se comptent sur les doigts d'une main. Bref, il n'y a qu'une poignée d'endroits susceptibles d'offrir un moment de loisirs commodes à une famille. *«J'ai trois enfants, je ne connais pas un endroit où je peux emmener mes gamins qui sont en vacances. Partout, les jeunes s'empiffrent d'alcool et je n'aimerais pas exposer mes enfants à un tel spectacle»* s'est indigné un père de famille.

Il est de bon aloi d'appliquer la loi Potignon portant protection des droits de l'enfant, car l'extravagance de certains jeunes dans les kermesses est susceptible de compromettre l'avenir de toute une génération. Tout comme l'absence de solutions pour les loisirs peut s'avérer également un écueil pour cette même génération. A signaler que la création de plus de parcs d'attraction annoncée par le Gouvernement en 2012 tarde toujours à se concrétiser. *«Un grand programme est en train d'être entrepris par le ministère de la Jeunesse, pour qu'il y ait davantage de parcs, de centres d'accueils et de loisirs sur toute l'étendue du territoire»*, disait Anatole Collinet Makosso, alors ministre la jeunesse, à l'issue d'une visite à l'occasion de la fête de la Nativité 2012.

L'Etat doit prendre ses responsabilités en mettant des bouchées doubles pour offrir des cadres de loisirs plus décents, a rappelé un septuagénaire qui a condamné le comportement des jeunes qui ne pensent plus qu'alcool et au tabac, à la place des œuvres de l'esprit.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
CABINET
PROGRAMME NATIONAL D'AFFORESTATION
ET DE REBOISEMENT (PRONAR)
CELLULE DE GESTION DES MARCHES

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

N°AON-F003/PRONAR-2019
« Acquisition du matériel technique »

1-Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le Bulletin officiel des annonces des marchés publics N°211 du 10 juillet 2019.

2-Le Programme National d'Afforestation et de Reboisement (PRONAR), a obtenu des fonds de l'Etat congolais, dans le cadre du budget d'investissement, exercice 2019. Il a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition du matériel technique, réparti en deux (2) lots ci-après :

Lot 1 : Outils horticoles ;
Lot 2 : Divers matériels techniques.

N.B : Les candidats peuvent soumissionner à un ou plusieurs lots du marché.

3-Ces fournitures sont à livrer à Brazzaville, au siège du PRONAR dans un délai de 60 jours.

4-La passation du Marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5-Les candidats intéressés peuvent consulter le dossier d'appel d'offres au niveau du PRONAR et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse suivante : Cellule de gestion des marchés publics du PRONAR : palais des verts 1er étage (en face de l'hôpital Blanche Gomez) – Téléphone : 06 666 39 10 – B.P : 1315 – Brazzaville, du lundi au vendredi de 7h00 à 16h00.

6-Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres et concernent, entre autres, la régularité de la situation du candidat par rapport à l'administration fiscale congolaise.

7-Les candidats intéressés peuvent également obtenir un dossier d'appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de la somme de cent vingt cinq mille (125 000) francs CFA. Le mode de paiement sera au comptant.

8-Les offres devront être déposées sous pli fermé, contre récépissé, en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies et soumises à l'adresse ci-après : Cellule de gestion des marchés publics du PRONAR : palais des verts 1er étage (en face de l'hôpital Blanche Gomez) – Téléphone: 06 666 39 10 – B.P : 1315 – Brazzaville Congo, au plus tard le 30 août 2019 à 12h (heures locales TU+1) et devront porter les mentions suivantes :

«Dossier d'appel d'offres N°AON-F003/PRONAR-2019
Acquisition du matériel technique
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement du 30 août 2019 à 13h.»

9-Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats, à l'adresse ci-après: Salle de Conférence du Ministère de l'Economie Forestière palais des verts 2ème étage (en face de l'hôpital Blanche Gomez), le 30 août 2019 à 13h.

10-Les soumissions doivent comprendre une garantie d'offre sous forme d'une garantie bancaire ou d'un chèque certifié d'un montant équivalent à un pourcent (1%) de la valeur de l'offre.

11- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

La Ministre de l'Economie Forestière,
Personne responsable
des marchés publics

Rosalie MATONDO

AVIS DE RECRUTEMENT

TITRE DU POSTE : JURISTE
LOCALISATION : Parc National d'Odzala-Kokoua
Lieu de Résidence: Quartier Général du parc (Mbomo)

1. CONTEXTE

La Direction de l'Unité de Gestion de la Fondation d'Odzala Kokoua dans sa traditionnelle mission de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvage, recherche un (e) Juriste pour appuyer et renforcer l'équipe du Service Application de la Loi dans le processus d'élaboration et de suivi des procédures judiciaires sur la criminalité faunique, jusqu'à leur aboutissement dans les tribunaux.

2. POSITION ORGANISATIONNELLE

Sous la supervision du Chef de Service Lutte Anti Braconnage.

3. FONCTION ET RESPONSABILITE

* Répression du braconnage
* Compilation des preuves
* Développer et mettre en place un programme de suivi juridique
* Renforcer les capacités et le partenariat
* Gestion des données suivi juridique
* Communication et reportage

4. TACHES

Les principales tâches et responsabilités de ce poste sont:
* Assurer la collaboration avec les magistrats et les partenaires de conservation ;
* Faciliter les projets sous partenariat APN à atteindre les objectifs principaux d'application effective de la loi ;
* Superviser l'élaboration des procédures d'interpellation des délinquants jusqu'à leur exécution ;
* Organiser et superviser les visites geôles et le suivi des audiences ;
* Coordonner la mise à jour des bases de données de suivi juridique ;
* Superviser la rédaction des fiches d'analyse Technique à présenter aux tribunaux et aux parquets ;
* Assister à l'audition des délinquants fauniques et leur présentation devant les tribunaux de police et leur déferrement devant les parquets ;
* Appuyer les équipes LAB à l'élaboration des procès-verbaux de constatation des infractions fauniques ;
* Sous la Supervision du Directeur des opérations LAB et suivi juridique zone Nord, Coordonner et développer le programme de suivi juridique incluant une évaluation du Protocole actuel de suivi Juridique ;
* Sous la Supervision du Chef de service LAB, contribuer au renforcement des capacités des Ecogardes et des agents LAB sur les droits de l'homme, les procédures juridiques, et la collecte des données des infractions sur la faune et la connaissance de la loi faunique ;
* Compiler toutes les données de recherche et de suivi juridique dans des fichiers standardisés ;
* Coordonner la rédaction des documents techniques et des rapports mensuels de suivi juridique à soumettre au Chef de service LAB;
* Sous la Supervision du Chef de service LAB, contribuer à la rédaction des comptes rendu des missions, des rapports Mensuels, Trimestriels et annuels ;

5. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

• Licence en Droit au Minimum (BAC+3)
• Au moins 4 ans d'expérience professionnel dans le domaine de la conservation
• Maitrise des mécanismes de suivi Juridique en matière faunique

6. COMPETENCES DE BASE

•Rapidité dans le reportage;
•Sens de la responsabilité;
•Sens de la communication;
•Disponibilité aux travaux sous pression ;
•Intégrité et discrétion ;
•Rigueur et capacité d'analyse développée ;
•Motivé avec un sens d'organisation excellent;
•Capacité à vivre et à travailler dans des environnements multiculturel complexe.

7. COMPETENCES TECHNIQUES

•Bonne culture générale de la gestion des Aires Protégées ;
•Bonne capacité de communication et une bonne connaissance des ONG de conservation
•Très bonne connaissance des textes de loi Congolaise régissant la conservation de la biodiversité en générale, la faune et les aires protégées en particulier ;
• Bonne connaissance de l'élaboration et le suivi des procédures judiciaires en matière faunique ;

8. COMPETENCES LINGUISTIQUES

- Français : Parlé, écrit
- Anglais : Basique (parlé, écrit), toutefois la connaissance de l'anglais serait un atout

9. APTITUDE PHYSIQUE

•Etre en bonne santé

10. INFORMATIQUE

•Bonne connaissance l'outil informatique :Suite office (Word, Excel, PowerPoint, etc..), et Internet.

11- CONSTITUTION DU DOSSIER

-Une lettre de motivation ;
-Un CV (Curriculum vitae) à jour.

Date limite de dépôt de candidature : 19 aout 2019

Envoyer les dossiers de candidature à l'adresse suivante.

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés à l'adresse e-mail : pnok@africanparks.org, erikm@africanparks.org, guy-aimem@africanparks.org, erict@africanparks.org, ou déposés au bureau de la Fondation sis au numéro 188 bis avenue Cardinal Emile-Centre-ville Brazzaville.

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
REPUBLIQUE DU CONGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE (PDCE)

EN VUE DU RECRUTEMENT DE L'AUDITEUR EXTERNE DES COMPTES DES EXERCICES 2019 (1er JANVIER AU 31 DECEMBRE) ET 2020 (1er JANVIER AU 30 JUIN) CLOS AU 31 DECEMBRE Y COMPRIS LA PERIODE DE GRACE DE 04 MOIS DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE

N° de référence : CG-SC – QC – 0069 /PDCE/2019/IDA 5302

1. Contexte et justification

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) afin de couvrir le coût du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le recrutement de l'auditeur externe des comptes des exercices 2019 (1er janvier au 31 décembre) et 2020 (1er janvier au 30 juin) clos au 31 décembre y compris la période de grâce de 04 mois du projet de développement des competences pour l'employabilité (PDCE).

2. Objectifs de la mission

L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice fiscal, la mission de l'audit portera sur les comptes des exercices 2019 (1er janvier au 31 décembre) et 2020 (1er janvier au 30 juin) clos au 31 décembre y compris la période grâce de 04 mois et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet.

L'auditeur doit se prononcer sur :

a) La sincérité et la régularité des états financiers, des relevés des dépenses et du compte spécial. Cette sincérité et cette régularité devront être appréciées par rapport aux normes comptables, aux directives de la Banque et à l'accord de financement, notamment quant à l'éligibilité et à la validité des dépenses effectuées par le projet et les maîtres d'ouvrage délégués éventuels (justification des dépenses, respect des procédures de passation de marchés – confère. annexe 3 de l'accord de don).

b) L'efficacité du système de contrôle interne, c'est-à-dire la capacité de l'organisation à préparer des rapports financiers fiables et à maintenir une comptabilité exhaustive et probante de toutes les transactions.

c) La conformité de l'exécution du projet par rapport aux termes de l'Accord de financement, aux instructions de la Banque Mondiale et aux lois et réglementation (aspects environnementaux, fiscaux…).

3. Qualifications et profil requis du cabinet

Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-Comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF, ayant une expérience confirmée en audit financier des projets de développement et acceptable par l'IDA.

Le personnel clé de la mission devra comporter : (i) un expert-comptable diplômé; (ii) un Chef de mission; (iii) un auditeur senior et enfin (iv) un (1) spécialiste en passation des marchés.

4. Durée et le calendrier de la mission

Le contrat sera conclu pour réaliser l'audit des exercices comptables de 2019 et 2020. L'intervention est prévue dès la clôture des états financiers et comptables par le Projet de manière à ce que les rapports définitifs soient transmis à la banque au plus tard le 15 juin. Les dates de début de chaque mission seront convenues dès la signature du contrat.

5. Méthode de sélection du cabinet

Le cabinet sera sélectionner en accord avec les procédures de la Sélection basée sur les qualifications des consultants (QC) définie dans les Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, de janvier 2011, version révisée Juillet 2014.

6. Critères d'évaluation des manifestations d'intérêt

Les critères d'évaluation sont les suivants :
- les qualifications générales et expérience de la firme dans son domaine de spécialisation choisie ;
- l'expérience de la firme dans la réalisation de missions similaires, et
- le personnel permanent de la firme dans le cadre de sa gestion normale.

L'Unité de Gestion du PDCE invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus et à fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

7. Informations Supplémentaires

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées sous plis fermés à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le jeudi 22 Août 2019 à 13 h 00 (heures locales) et porter expressément la mention (Dossier de manifestations d'intérêt de l'auditeur externe des comptes des exercices 2019 (1er janvier au 31 décembre) et 2020 (1er janvier au 30 juin) clos au 31 décembre y compris la période de grâce de 04 mois).

Secrétariat PDCE
A l'attention du Coordonnateur par intérim
Unité de Gestion du PDCE
Adresse : 177, rue Soweto – Quartier Ex télévision – Bacongo
Tél : (00242) 06 984 48 25/ 05 551 25 52/ 06 951 36 62/06 650 40 22
Email : contact@pdce-congo.com/congo.pdce @yahoo.fr

Fait à Brazzaville, le 31 juillet 2019

Le Coordonnateur par intérim du Projet,

MONKA Marcel

DISPARITION

Décès en France du chanteur Fernand Mabala «Grand moumbafouneur»

La nouvelle est tombée tel un coup de foudre. Fernand Mabala, alias Grand Moumbafouneur, l'une des grandes figures de la chanson congolaise, est décédé dimanche 4 août dernier, dans une clinique à Livry-Gargan, une commune de la Seine-Saint-Denis, en région Île-de-France, à environ douze kilomètres au nord-est de Paris. Le chanteur a rendu l'âme après avoir passé de longs mois à se battre contre la maladie qui a fini par avoir raison de sa vie.

Fernand Mabala

Natif de Poto-Poto, le troisième arrondissement de Brazzaville, où il a vu le jour le 10 janvier 1959, Fernand Milandou (c'est le nom de l'artiste à l'état civil) a fait ses premières armes dans des groupes amateurs à Nkayi, la quatrième ville du Congo, dans le département de la Bouenza.

C'est en 1985 que, sous le label MGA Production dirigé par son frère aîné, celui qui aimait bien vanter son *«Quartier meilleur»* (situé entre l'avenue Maya Maya, la rue Mbochi et la rivière Mfoa) lance son coup d'essai et de maître, *«Yatama»,* sur lequel trône Patakani. Une danse qui a récolté un grand succès sur les deux rives du fleuve Congo.

Très vite, Fernand Mabala devient l'icône de la jeunesse, de toute une génération. L'artiste, par ailleurs un fervent adepte du mouvement de la Société des ambianceurs et des personnes élégantes (SAPE), fait florès. Il publie des œuvres qui marquent d'une pierre blanche l'histoire de la musique congolaise. Parmi celles-ci, on peut citer «Petite Mbemba», «Lissima», «Ainsi va la vie», «Visa ya long séjour», et «Djamila».

Mais, en 1989, l'artiste décide de quitter le Congo pour s'installer en France. Histoire de mettre du beurre dans ses épinards. Il tente d'allier, bon an mal an, musique et business. Mais le succès n'est pas au rendez-vous. Ces dernières années, le chanteur se débattait pour faire sortir son nouvel album. Mais la nature en a décidé autrement.

La mort de Fernand Mabala intervient quelques jours seulement après celle de Dieudonné Nkounkou, alias Marlot, artiste-musicien, écrivain, docteur en droit et avocat, survenue le 29 juillet dernier à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, et de Major Tomba Dia Mahoungou, co-fondateur de Super boboto de Brazzaville (SBB), fondateur de Masano et ancien sociétaire de Négro Band, le 17 juillet. Ce qui a fait dire à Clément Ossinondé, chroniqueur culturel congolais basé en France, que *«cette année, le destin n'est pas tendre avec nos artistes...»*

«Au milieu des années 1980, il se fit connaître par un titre aux accents lyriques, «Yatama», inscrivant immédiatement l'auteur dans la liste très prisée des musiciens adulés par la jeunesse sur les deux rives du fleuve Congo. Paix à son âme», a commenté, sur sa page Facebook, le célèbre écrivain congolais Alain Mabanckou.

Ce que l'on retient de Fernand Mabala, ce n'est pas seulement sa riche carrière artistique, mais aussi le fait d'avoir défié à Kinshasa, le King Kester Emeneya, dans le domaine de la SAPE et de la musique.

La Semaine Africaine présente ses condoléances aux artistes congolais et à la famille biologique du chanteur disparu. La veillée mortuaire se tient rue Mbochi, à Poto-Poto, à l'arrêt de bus le Métro.

Adieu, l'artiste!

Véran Carrhol YANGA

INSERTION LEGALE

ETUDE DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA
NOTAIRE A POINTE NOIRE (république du Congo) centre-ville, avenue Charles De GAULLE (en face du supermarché CASINO);
TEL.: 06 848 55 38 /05 014 14 11
EMAIL : gabrielle.dekodia@gmail.com

TOTAL E&P CONGO, SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION, CAPITAL : 20.235.301,20 USD, SIS A POINTE-NOIRE, CENTRE-VILLE, AVENUE RAYMOND POINCARE, BP : 761, RCCM CG/PNR/08 B 625

Aux termes du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 10 Septembre 2018 enregistré à TIE-TIE le 22 juillet 2019, Folio 134/13,N°838, reçu au rang des Minutes de Maitre Gabrielle DE KODIA , Notaire à Pointe-Noire , en date du 09 juillet 2019, PV de dépôt enregistré le 22 juillet 2019, Folio 134/12, n°837, les Administrateurs ont :

1/Pris acte de la démission de Monsieur Pierre JESSUA de ses mandats d'Administrateurs et de Directeur Général de la société le 28 Aout 2018.

2/Décidé à l'unanimité de coopter Monsieur Martin DEFFONTAINES comme nouveau Administrateur en remplacement de Monsieur Pierre JESSUA à compter du 28/08/2018 pour la durée restant à courir du mandat du son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice financier 2018.

3/Décidé de nommer Monsieur Martin DEFFONTAINES comme nouveau Directeur Général à compter du 28/08/2018 et pour la durée du mandat d'Administrateur de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se statuera sur les comptes de l'exercice financier 2018

4/Pris acte de la démission de Monsieur Alain-Brice BOUMPOUTOU de ses fonctions de Directeur Général Adjoint de la société depuis le 02 juillet 2018. en indiquant que Monsieur Alain Brice BOUMPOUTOU avait été admis à la retraite.

Récépissé de dépôt d'acte au RCCM le 20/12/2018, sous le numéro 18 DA 3101, le RCCM a été modifié en conséquence le 20/12/2018.

POUR INSERTION,
GABRIELLE DE KODIA, NOTAIRE

SPECTACLES

Le village Mbami, à Boko, a abrité la deuxième édition du Festival international Bimoko

Le village Mbami, dans la sous-préfecture de Boko (Département du Pool) a servi de cadre à la deuxième édition du festival international Bimoko qui s'est déroulée du 25 au 29 juillet 2019 sur le thème: «Festival international des traditions du Congo».

Quelques heures avant le début de l'événement, Leslyna Bery, promotrice culturelle et directrice de l'association culturelle Minawa arts, a animé une conférence de presse au Cercle culturel Sony Labou Tansi, à Bacongo, l'arrondissement 2 de Brazzaville. Elle était entourée des artistes Martial Kouamo Nkengne du Cameroun, S. Kondé de la RDC et du chercheur sociologue Félix N'dia de Côte d'Ivoire.

D'emblée Leslyna Bery a rappelé que Bimoko est le Festival des contes et des traditions congolais en particulier et africains en général. Les contes et les proverbes ont été des médiums utilisés dans les sociétés traditionnelles pour moraliser et aider les jeunes à développer leur être pour l'école de la vie. Ces medium, a-t-elle affirmé, mettaient ensemble au «Mbongui» autour du feu les aînés détenteurs de savoir et les jeunes qui en avaient besoin pour développer leur personnalité et être en harmonie dans leur milieu social. Cette prépondérance des aînés dans les sociétés traditionnelles avait fait dire à Amadou Hampaté Bâ: *«En Afrique, lorsqu'un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle».*

«Coincée entre la tradition et la modernité, la jeune génération ignore toute la richesse et la beauté des contes et des proverbes qui contribuent au développement de soi et à la promotion du dialogue permanent entre les aînés et les jeunes», a-t-elle affirmé.

Leslyna Bery, au milieu, entourée des autres artistes et du directeur du Centre culturel Sony Labou Tansi

Félix N'dia, Martial Kouamo Nkengne et S.Kondé ont parlé de leurs traditions en mettant en relief celle du Congo-Brazzaville. Ils ont invité les jeunes à revaloriser et promouvoir leurs traditions avant de revaloriser celles des autres. *«A travers ce que fait Leslyna Bery, on peut réaliser une série qui parle de contes, de nos proverbes et de la tradition où on y trouve la danse et autres. Le Festival Bimoko est une vision de la culture qui voudrait appeler les jeunes à s'approprier leur propre culture. Les contes sont à la fois éducation, divertissement, enrichissant et permet aux jeunes de garder sa culture et de se rassurer que ceux qui sont autour de nous ont compris»,* a dit Martial Kouamo Nkengne, directeur du festival international et éducatif Komane.

Arrivée au village Mbami, la délégation a eu droit aux soirées culturelles autour du feu. Il s'est agi des contes avec Lyna De Pepito nom de scène de Leslyna Bery, le Scarabée, Richivie Babela, S.Kondé avec Bénie, des histoires contées par les Patriarches du village et le public. La délégation a eu droit également à la visite touristique, la projection de films congolais et camerounais.

La conférence de presse s'est déroulée en présence de Claver Lembouka, directeur des arts et de la cinématographie au ministère de la Culture, Jean Médard Nkouka, directeur de la manufacture d'art et d'artisanat congolais (MAAC) et Célestin Ganongo, directeur du Cercle culturel Sony Labou Tansi. Ils ont félicité Leslyna Bery pour faire valoriser la culture congolaise aux jeunes. Ils ont de même promis de l'accompagner dans ce Festival.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA et Richard TSIOMO
(Stagiaire)

MTN WIDGE MAGIC

La capitale économique a vibré avec les artistes africains du jour

Dénommé MTN Widge magic, l'événement offert par la société mobile MTN Congo a réuni les artistes africains visiblement dans les différents hits parade du continent. C'était le samedi 20 juillet 2019, au stade Franco Anselmi à Pointe-Noire, où des artistes comme Stanley Enow et Blanche Bailly, mais aussi Swagg Milly, Geritho, Dj Youss, Vortex Crew du Cameroun et aussi le Duo togolais Toofan se sont joints aux ponténégrins dans une ambiance de fête chaleureuse. Aux côtés de ces célébrités, la présence des artistes congolais tels que : Big Tyger, Yves Saint Lazare et K Musica, Makhalba Malecheck, Antivirus Choukakabra, Blacky et Vitch, Welicia. Ils ont montré à leur tour leur capacité sur le podium dans la musique typique, le hip hop ou rap.

Cet événement unique a permis aux artistes locaux et internationaux de montrer à la jeunesse de Pointe-Noire leurs puissances artistiques en révélant la valeur de la musique, et la manière dont les artistes africains ont pu marquer leur évolution dans la musique hip hop, en partageant également une période de réjouissances artistiques et culturelles.

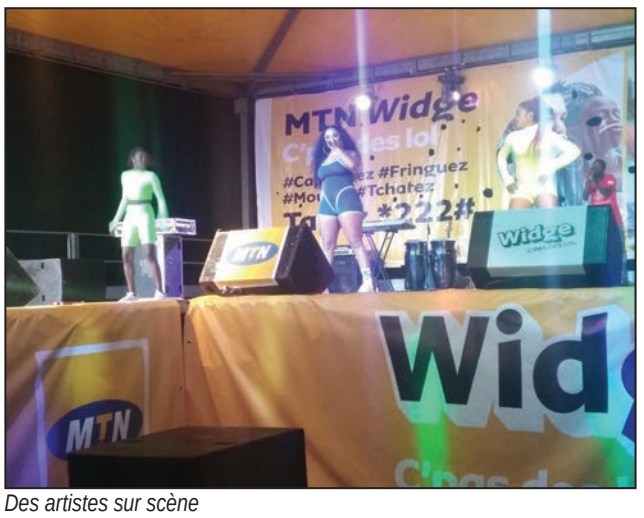

Des artistes sur scène

Chaque artiste a donné un cinquième de minute en présentant des chantons qui ont fait danser la population de Pointe-Noire. Par ailleurs, Blanche Bailly a fait danser avec émotion dans un spectacle qui a fait littéralement onduler les jeunes filles.

De son côté, K Musica à fait rentrer la population dans la plus pure des rumbas congolaises où chacun a trouvé son compte, lançant un pas, puis deux dans un enchainement des mieux réussis. Ces jeunes artistes Big Tiger, Antivirus Blacky et Welicia ont également émerveillé les spectateurs par les danses et chants. Swagg Milly, Geritho, Dj Youss et Vortex Crew, ont montré leurs griffes et se sont imposés dans la musique en tant que leaders.

Cet événement pour la société MTN est comme un des meilleurs moments passés avec des artistes locaux et internationaux afin de permettre aux artistes de se rencontrer, discuter, faire connaissance et découvrir certaines œuvres musicales, et également de mettre en profondeur l'application MTN Widge.

A noter qu'une conférence de presse a été animée le jeudi 18 juillet 2019 avant le jour du concert, afin de donner le programme de cet événement et quelques précisions à ce sujet. Dans la soirée du concert, la présence de Fabien Obongo, directeur départemental des Arts et des Lettres de Pointe-Noire et du Kouilou, a été un plus.

Madocie Déogratias MONGO

FOOTBALL

Hugues Ngouelondélé mécontent de la FECOFOOT

Hugues Ngouelondélé semble ne pas avoir froid aux yeux. Dans un document transmis à l'instance dirigeante du football congolais qu'il a conviée à son cabinet vendredi 2 août 2019, le ministre des Sports épingle sa gestion, fait des suggestions et émet le souhait d'examiner avec le Comité exécutif de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) les problèmes posés dans ce document de 3 pages, *«pour l'intérêt du football national»*, s'est-il justifié.

Le ministre Hugues Ngouelondélé

Dans ce document, le ministre des Sports affirme que le Comité exécutif de la FECOFOOT ne dispose pas *«d'un plan d'action»*. Il lui reproche ensuite *«l'engagement des équipes nationales et des clubs sans requérir l'avis du département des Sports»; la «non-application des instructions édictées en décembre 2017, lors de la communication à l'attention des dirigeants des clubs de Ligue 1 et Ligue 2»*; la *«non concrétisation de la levée des sanctions arbitraires infligées»* à certains dirigeants de football alors que le président de la FECOFOOT s'y était engagé lors de son élection à Madingou; l'*«absence chronique d'informations sur les fonds reçus de la FIFA et sur les rétributions de la CAF»*; la *«non-transmission à la direction générale des Sports des rapports annuels de gestion financière»; la «mauvaise volonté dans la non uniformisation des mandats correspondant à la durée d'une olympiade»* et, enfin, la «non-prise en compte réelle des stipulations nationales obligatoires».

Quant aux suggestions retenues dans ce document, on note, entre autres la restriction du nombre d'étrangers par club (2), la réduction du nombre d'équipes pour la Ligue 1 (10 ou 12 au lieu de 14 actuellement), la durée des joueurs nationaux dans leurs clubs respectifs avant tout transfert (3 ans minimum).

Le Comité exécutif n'a pas jugé utile de répliquer séance tenante, comme le lui a suggéré le ministre. Mais visiblement, la sortie du ministre aurait déplu au Comité exécutif. Elle a plutôt provoqué des remous diffus. Certains membres ont exprimé leur étonnement et parlent de *«récriminations injustifiées»*. Et reprochent à leur tour au ministre *«son intérêt aux futilités, outre une tendance d'ingérence dans l'action de la FECOFOOT»*. Enfin, ils pointent *«sa négligence des grands problèmes du football congolais»* qui relèvent, selon eux, *«pourtant de ses prérogatives, à l'instar du financement des clubs, la législation sportive qui n'a pas évolué et ne répond plus aux exigences de notre époque»*.

Les deux parties ont pris rendez-vous dans quelques jours. On attend de voir.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

LU POUR VOUS

La CAN de football n'est-elle pas si africaine?

La finale entre l'Algérie et le Sénégal, vendredi 19 juillet dernier, avait conclu la 32e édition de la Coupe d'Afrique des nations (CAN). Mais à regarder de plus près les acteurs impliqués, sélectionneurs, sponsors, télévisions…, ce blogueur malien regrette que cette compétition africaine le soit finalement si peu!

La CAN apparaît comme la fête de l'Afrique. Elle est religieusement suivie partout en Afrique, et sur d'autres continents, par les amoureux du football. De loin, elle semble être panafricaine, une compétition qui révèle les talents et les compétences des Africains.

13 sélectionneurs non-africains sur 24

Mais, à mon avis, il serait mieux de l'appeler la "Coupe d'Afrique des nations et la France associée (CANFA)". Pour la simple et bonne raison qu'elle ne met pas en valeur l'Afrique dans tout son génie et son talent, mais permet à la France de faire fructifier son business dans plusieurs domaines.

D'abord, la majorité des sélectionneurs des différentes équipes ne viennent pas du continent africain [13 sur 24]. Les équipes, quant à elles, sont bondées de joueurs évoluant pour la majorité dans les championnats européens.

Ensuite, cette compétition d'envergure qui fait la fierté de l'Afrique peine à trouver des sponsors sur le continent. Pourtant, de l'Afrique du Sud au Maroc, de l'Égypte en Angola, il y a de grandes entreprises africaines qui peuvent se positionner pour sponsoriser la CAN.

"Coupe d'Afrique des nations de football Total"

Mais depuis 2017, cette compétition s'appelle plus précisément "Coupe d'Afrique des nations de football Total", du nom de la firme pétrolière française. Cette entreprise est devenue le sponsor du football africain pour huit années. Total a tout pris car il sponsorise les 10 principales compétitions du continent (la Ligue des champions d'Afrique, la Coupe de la confédération, la Supercoupe, le championnat d'Afrique des nations et encore la CAN féminine). Je trouve que c'est trop !

En outre, pour bien suivre la compétition, être dans les coulisses, et avoir les dernières actualités commentées par les meilleures spécialistes du football africain, il faut des médias français comme Canal + et Radio France internationale (RFI). Nos chaînes nationales africaines sont incapables de fournir à leurs téléspectateurs des images nettes de la compétition, et des débriefings dignes de ce nom, avant et après les matchs.

Capter le marché publicitaire

Loin de moi l'idée de dire que cela est la faute de Canal + Sport. L'entreprise de Vincent Bolloré mobilise pendant la CAN ses meilleures équipes sur tous les terrains. La chaîne y trouve sans doute son intérêt car elle perd considérablement du terrain en France. Sa mobilisation pour retransmettre les matchs répond aussi à un besoin de capter les publicités, ce qui est un manque à gagner pour les télévisions africaines.

Certes, grâce à ces firmes françaises, la compétition se tient, et les Africains arrivent à mieux suivre. Cependant, il manque cette saveur panafricaine qui nous rend si fiers. La Coupe d'Afrique des nations sera plus africaine si elle met en avant le talent et le génie de l'Afrique.

Anassa MAÏGA (Blogueur)

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE HANDBALL

Trente-trois équipes à l'assaut des couronnes

La cérémonie d'ouverture de handball

Les championnats nationaux de handball ont démarré dimanche 4 août 2019 à Brazzaville. En présence de Jacques Gambou, directeur de cabinet du ministre des sports qui les a solennellement ouverts, et de Jean-Claude Ibovi, président de la Fédération congolaise de handball (FECOHAND). Ils réunissent 33 équipes, seniors et juniors confondues, dans les deux versions (hommes et dames).

Pour la journée inaugurale, neuf matches étaient au programme dont cinq en juniors hommes et dames puis quatre en seniors hommes et dames. Les uns au gymnase Nicole Oba, à Talangaï, les autres au gymnase Etienne Mongha, à Ouenzé.

Ces championnats sont placés sous le thème: «Ensemble, glorifions la mémoire de nos illustres disparus, dans la cohésion, l'unité et le rassemblement en vue de la relance du handball des jeunes comme fondation du handball d'Élite». On comprend pourquoi ils sont baptisés ''Challenge Ferdinand Kitsadi Zorino'' pour ceux des juniors qui en sont à leur 19e édition, et ''Challenge Henri Joseph Parra'' pour ceux des seniors qui ont 50 ans déjà. Une façon d'honorer les mémoires de ces deux anciens présidents de la FECOHAND, décédés respectivement le 30 avril et le 26 mai derniers.

Le directeur de cabinet du ministre des Sports a exhorté les joueurs à s'affronter dans un esprit de fair-play. Le président de la FECOHAND a insisté sur la commémoration du cinquantenaire des championnats nationaux seniors. Il a rappellé avec fierté que c'est grâce au handball que le Congo a gagné plusieurs trophées continentaux et demandé à la nouvelle génération d'emboîter le pas. *«Le succès est la somme de petits efforts répétés jour après jour»*, a-t-il précisé.

Six départements, la Bouenza, la Cuvette, la Lekoumou, le Niari, Pointe Noire et Brazzaville, participent à ces championnats qui s'achèveront le 11 août prochain.

Davy Dimitri MACKITA
(Stagiaire)

Les premiers résultats

Seniors hommes: Pétro-Sport-Patronage de Pointe Noire (26-14), AS Cheminots-Inter Club (20-32).
Seniors dames: DGSP-Étoile du Congo (31-21), Abo-Sport-CARA (27-18).
Juniors hommes: Etoile du Congo-J.S.O (31-26), DGSP 1-A. A Néto (21-21).
Juniors dames: Inter Club-Etoile du Congo (35-30), Espérance-Aigles Blanc (48-15).

ATHLÉTISME

Championnats nationaux à Brazzaville

Brazzaville a abrité le week-end dernier les championnats nationaux d'athlétisme. Ils se sont déroulés du 2 au 4 août au Complexe sportif de Kintélé. Une star de l'athlétisme congolais résidant en France, la lanceuse de marteau Jennifer Batu, est venue expressément participer à ces championnats qui bouclent normalement la saison sportive. Dans son concours, elle a réussi un jet de 59,79m. Au palmarès de la compétition, Brazzaville a engrangé le plus grand nombre des médailles devant Pointe-Noire. Nous reviendrons avec force détails sur les résultats de ces compétitions.

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
CABINET
PROGRAMME NATIONAL D'AFFORESTATION
ET DE REBOISEMENT (PRONAR)
CELLULE DE GESTION DES MARCHES

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
N°AON-F002/PRONAR-2019
« Acquisition du matériel sylvicole »

1- Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le Bulletin officiel des annonces des marchés publics N°211 du 10 juillet 2019.
2- Le Programme National d'Afforestation et de Reboisement (PRONAR), a obtenu des fonds de l'Etat congolais, dans le cadre du budget d'investissement, exercice 2019. Il a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition du matériel sylvicole, réparti en lot unique : des tracteurs, des charrues de labour et de pulvérisage.
3- Ces fournitures sont à livrer à Brazzaville, au siège du PRONAR dans un délai de 60 jours.
4- La passation du Marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5- Les candidats intéressés peuvent consulter le dossier d'appel d'offres au niveau du PRONAR et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse suivante : Cellule de gestion des marchés publics du PRONAR : palais des verts 1er étage (en face de l'hôpital Blanche Gomez) – Téléphone : 06 666 39 10 – B.P : 1315 – Brazzaville, du lundi au vendredi de 7h00 à 16h00.
6- Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres et concernent, entre autres, la régularité de la situation du candidat par rapport à l'administration fiscale congolaise.
7- Les candidats intéressés peuvent également obtenir un dossier d'appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de la somme de trois cent mille (300 000) francs CFA. Le mode de paiement sera au comptant.
8- Les offres devront être déposées sous pli fermé, contre récépissé, en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies et soumises à l'adresse ci-après : Cellule de gestion des marchés publics du PRONAR : palais des verts 1er étage (en face de l'hôpital Blanche Gomez) – Téléphone : 06 666 39 10 – B.P : 1315 – Brazzaville Congo, au plus tard le 30 août 2019 à 12h (heures locales TU+1) et devront porter les mentions suivantes :
«Dossier d'appel d'offres N°AON-F002/PRONAR-2019
Acquisition du matériel sylvicole
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement du 30 août 2019 à 13h.»
9-Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats, à l'adresse ci-après : Salle de Conférence du Ministère de l'Economie Forestière palais des verts 2ème étage (en face de l'hôpital Blanche Gomez), le 30 août à 13h.
10- Les soumissions doivent comprendre une garantie d'offre sous forme d'une garantie bancaire ou d'un chèque certifié d'un montant équivalent à un pourcent (1%) de la valeur de l'offre.
11- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

La Ministre de l'Economie Forestière,
Personne responsable des marchés publics

Rosalie MATONDO

MINISTERE DU PLAN DE LA SATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
PROJET DE RENFORCMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES
Unité de Coordination du Projet
Courriel: pstatcongo@gmail.com

N° Avis : AMI N°02/PSTAT MANIFESTATIONS D'INTERET/DMI/C/19

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour le financement des activités du « Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : «Appui aux réformes des programmes de formations et à la modernisation du Centre d'Application de la Statistique et de la Planification (CASP)».
2. Le présent avis à Manifestation d'intérêt est destiné à recruter une équipe de consultants individuels dans l'objectif global de doter le CASP de nouveaux textes et programmes de formation aux standards internationaux.
Spécifiquement, il est question de :
* Effectuer une évaluation institutionnelle, organisationnelle et fonctionnelle du CASP ;
* Doter le CASP des nouveaux textes institutionnels (projet de loi, décret et statuts) ;
* Réaliser un diagnostic approfondi des domaines/disciplines pertinent(e)s non pris(e)s en compte dans les programmes d'enseignement et proposer un plan d'action d'amélioration ;
* Harmoniser les programmes du CASP avec ceux de l'institut sous régional de la statistique et de l'économie appliquée (ISSEA) du Cameroun ;
* Proposer des filières de formation pour aboutir à terme aux formations qui s'apparentent aux Ingénieurs des Travaux Statistiques (ITS) et aux Ingénieurs Statisticiens Economistes (ISE) ;
* Ouvrir un cycle préparatoire aux concours internationaux de statistique;
* Mettre à contribution des compétences aussi importantes que l'Institut National de la Statistique, les formateurs du CASP, les anciens étudiants du CASP, les représentants des entreprises et autres personnes ressources en vue d'identifier les exigences du marché du travail non pris en compte dans les programmes du CASP.
3. Mandat des consultants
Placée sous l'autorité du Directeur général du CASP, l'équipe des consultants a pour principales missions de :
* réaliser une évaluation institutionnelle, organisationnelle et fonctionnelle du CASP;
* Elaborer le projet de loi, de décret et des nouveaux statuts pour le CASP ;
*Identifier les faiblesses des programmes d'enseignement en cours ;
* Elaborer les nouveaux programmes de formation pour les trois niveaux de formation;
* appuyer la direction générale du CASP dans la conception et la mise en œuvre des réformes ;
* réadapter les enseignements aux besoins actuels par l'entretien des relations étroites avec les organismes de recherche, les partenaires et autres institutions de statistique ;
* proposer l'ouverture des filières s'apparentant aux formations des ITS et des ISE avec des indications précises sur les contenus notionnels ;
* préciser les profils des formateurs susceptibles d'intervenir au CASP suivant les enseignements ;
* identifier les reformes prioritaires à mettre en œuvre ;
* définir les équipements informatiques dont doit disposer le CASP ;
* proposer un plan d'action pour la mise en œuvre des réformes.
4. Profil des consultants
Deux (2) consultants formeront l'équipe dont un expert en suivi évaluation spécialiste en évaluation institutionnelle et un spécialiste dans l'élaboration des programmes de formation :
Le Spécialiste en Réformes des programmes de formation doit :
* posséder un diplôme en sciences économiques, statistiques, planification ou gestion (bac+5) d'une université/école reconnue;
* avoir occupé un poste de Directeur général ou de responsable dans la gestion des programmes de formations (initiale et continue) dans une école de statistique ;
* justifier d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) dans la gestion des programmes de formations ;
* avoir réalisé au moins une mission similaire ;
* avoir une connaissance des réformes des programmes de formations dans les écoles statistiques ;
* avoir une bonne connaissance des systèmes statistiques nationaux ;
* avoir une bonne connaissance des écoles statistiques africaines ;
* avoir de bonnes capacités de communication écrite et orale en français ;
* avoir une expérience dans les pays en développement ;
*justifier d'une compétence dans l'utilisation des logiciels statistiques (SPSS, CsPro, STATA, etc.) ;
* justifier d'une compétence dans l'utilisation des logiciels MS Office (Word, Excel et PowerPoint) ;
* être entièrement disponible durant la période de la mission ;
* justifier d'une expérience dans la conduite des groupes ou avoir occupé les fonctions de directeur/coordonnateur dans une structure à vocation de formation ou de recherche
Le Spécialiste en évaluation institutionnelle, organisationnelle et fonctionnelle doit :
* posséder un diplôme en sciences économiques, statistiques, planification ou gestion (bac+5) d'une université/école reconnue;
* justifier d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans en suivi et évaluation et spécifiquement en suivi évaluation de la mise en œuvre des réformes des programmes de formations;
* avoir réalisé au moins deux (2) missions similaires ;
* avoir une bonne connaissance des systèmes statistiques nationaux ;
* avoir une bonne connaissance des écoles statistiques africaines ;
* avoir de bonnes capacités de communication écrite et orale en français ;
* avoir une expérience dans les pays en développement ;
* justifier d'une compétence dans l'utilisation des logiciels statistiques (SPSS, CsPro, STATA, etc.) ;
* justifier d'une compétence dans l'utilisation des logiciels MS Office (Word, Excel et PowerPoint) ;
* être entièrement disponible durant la période de la mission.
5. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018).
6. Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission à l'adresse ci-dessous ou par courriel : pstatcongo@gmail.com , de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (heures locales) du lundi au vendredi.
7. La mission s'effectuera en trois phases. La durée totale de la mission est de deux (2) mois et vingt-cinq (25) jours, soit trois (3) mois hors délais de validation des rapports
8. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci- dessous au par courriel au plus tard le 20 août 2019 (à minuit heure locale) et porter clairement la mention du poste sollicité

Bureau Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES_UNITE DE COORDINATION DU PROJET, À BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO Tél : +242 22 613 31 08 :
pstatcongo@gmail.com

LE GÉANT EUROPÉEN DE L'ELECTRO MÉNAGER
VESTEL S'INVITE CHEZ VOUS!
GARANTIE 3ANS
MADE IN EUROPE MADE IN
32" HD
136 000 TTC
43" FULL HD
SMART NETFLIX
296 000 TTC
VESTEL
9000 BTU 208 000 TTC
12 000 BTU 236 000 TTC
18 000 BTU 415 000 TTC
55" ULTRA HD 4K
SMART NETFLIX
593 000 TTC
VESTEL
474 000 TTC
5 Kg 296 000 TTC
88L 177 000 TTC
BUROTOP IRIS
www.burotopiris.com
BZV Tél : 06 669 60 60
PNR Tél : 05 605 60 56